

Session du 12 mars 2026

Rapport sur les orientations générales du budget pour 2026

Mesdames, Messieurs,

Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle. Il permet d'aborder l'impact du contexte économique, financier sur les comptes du Département et les choix politiques qui seront les nôtres à compter de 2026.

Des choix importants dans un contexte national de dégradation générale des finances publiques et plus particulièrement de détérioration rapide de la situation budgétaire de tous les Départements.

Afin de redresser les finances publiques nationales, l'effort demandé aux collectivités dans la loi de finances 2026 est reconduit à 2 milliards d'euros d'économies. Un effort qui reste largement supérieur au poids des collectivités territoriales dans le budget de la Nation,

L'abondement cette année, d'un fonds de sauvegarde de 600 millions pour les Départements les plus en difficulté dans la loi de finances, démontre une prise de conscience des difficultés budgétaires et permet de soulager ponctuellement les finances des Départements.

Pour autant, cette loi n'apporte pas de solutions durables, ni de garanties sur la dynamique des recettes pour les années suivantes, alors que en même temps les Départements sont confrontés à une hausse importante et continue des dépenses sociales et toujours plus d'incertitudes en lien avec un contexte économique, politique, social, climatique et technologique mouvant.

Malgré la dynamique incertaine des principales recettes de Départements dans ce contexte de crise économique, l'augmentation conséquente des cotisations employeurs se poursuit et s'ajoute à la hausse mécanique et continue des dépenses de solidarité.

En 2026, l'enjeu sera de concilier ces contraintes et incertitudes avec le maintien des services publics locaux, dans un contexte économique toujours plus fragile pour permettre au Département de poursuivre son action, de continuer à être le garant des solidarités humaines, territoriales, un acteur de proximité engagé dans la sécurité de ces habitants, la transition écologique et en préservant autant que possible les grands équilibres financiers.

1. Le Département garant des solidarités humaines

Le Département de l'Aude, chef de file en matière de solidarités humaines et territoriales, est l'acteur de référence de notre territoire. Avec ses partenaires, il adapte constamment ses politiques sociales et ses dispositifs territoriaux au service des Audois. Par son action, il structure et renouvelle en permanence le Service public départemental des Solidarités.

Les interventions du Département dans le domaine des solidarités humaines sont très larges : protection maternelle et infantile (PMI), protection de l'enfance, action sociale, logement et insertion, accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. L'ensemble de ces interventions, figurant pour nombre d'entre elles parmi nos compétences obligatoires, structure notre action en direction de nos concitoyens les plus fragiles et les plus vulnérables.

L'ensemble des objectifs formulés pour 2026 au titre des solidarités humaines est au cœur du projet départemental « prendre soin des Audoises et des Audois ».

En 2026, en matière d'**insertion professionnelle**, le paiement de l'allocation RSA devrait représenter une charge encore importante pour la collectivité départementale (plus de 106,3M€). Dans un contexte de ralentissement de la conjoncture économique, le chômage est reparti à la hausse en

2025. Par le déploiement effectif de France Travail depuis le 1er janvier 2025 qui a permis un partenariat local renforcé mais surtout par l'adoption en mars 2026 du nouveau Plan départemental de l'Insertion (PDI), l'action de la collectivité sera concentrée sur le retour à l'emploi des publics accompagnés, sur la convergence des moyens des acteurs de l'insertion et de l'emploi autour d'objectifs et actions partagés.

Les dispositifs d'accompagnement à l'insertion seront rénovés et un travail spécifique sera déployé en direction des filières d'emploi à fort potentiel de recrutement : aide à domicile, agriculture, tourisme restauration, bâtiment...).

Dans le domaine de l'**action sociale**, l'intervention de la collectivité se réalisera sur deux niveaux complémentaires. En premier lieu, les aides financières aux personnes en difficulté (fonds d'action sociale territoriale) : la révision du règlement des aides financières aux personnes, présentée et votée en décembre 2025, renforcera en 2026 l'efficacité de nos aides et interventions auprès des publics. En second lieu, la collectivité continuera à soutenir les associations œuvrant auprès des personnes en difficultés dans des domaines divers, dont ceux du logement et de l'habitat, ainsi que les associations caritatives et épiceries solidaires.

Disposer de bonnes conditions de **logement** constitue une condition essentielle pour l'insertion des publics fragiles. C'est pourquoi, le Département a défini une politique de soutien aux conditions d'habitat et de cadre de vie des publics les plus démunis. Inscrite pour la première fois dans le schéma des solidarités 2021-2025, elle sera reconduite dans le futur schéma 2026-2030, le budget sera réajusté aux montants des réalisations portés par les bailleurs.

Enfin, concernant la politique d'**insertion en direction des jeunes**, les interventions viseront principalement à créer un environnement favorable à l'accès à l'autonomie des jeunes autour de la prise en compte des frais générés par une démarche d'insertion et l'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle.

S'agissant de l'**autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**, comme en 2025, une hausse importante des besoins est à prévoir. Partiellement compensée par l'Etat, la politique départementale en matière d'autonomie demeure ainsi, avec 152,8 M€ le premier budget de fonctionnement des Solidarités Humaines et de la Collectivité. Dans le secteur de l'autonomie, les dépenses ont encore progressé de +5 % (7,6 M€) en 2025 dont 9,1 M€ pour les PH et -1,5 M€ pour les PA (effet du à l'expérimentation en 2025 la fusion des sections)

Dans un département où le taux de vieillissement de la population modeste demeure plus élevé que celui des moyennes nationales et régionales, l'effort budgétaire pour la collectivité restera important en 2026.

L'augmentation de l'espérance de vie pour tous se traduit aussi par une nouvelle catégorie de public, à la croisée de ces deux dispositifs que sont les personnes handicapées vieillissantes. Ainsi, des actions de prévention sont menées dans le cadre de la conférence territoriale de l'Autonomie mises en œuvre par les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif, au travers d'un plan pluriannuel.

Le Département poursuivra enfin son soutien en direction des proches aidants, en développant notamment le « droit au répit » sur tout le territoire afin de prévenir leur épuisement.

Afin de consolider le souhait porté par la collectivité d'une politique de maintien à domicile le plus longtemps possible, le département réaffirmera cette année **encore son engagement auprès des services autonomie à domicile** dans un contexte actuel de réforme et de rapprochement avec les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Enfin, dans un souci d'ajuster et d'optimiser ses dépenses d'AIS, le Département renforcera encore en 2026 **sa politique de contrôle d'effectivité quantitative et qualitative** des plans d'aide proposés aux bénéficiaires de nos prestations APA et PCH.

En matière de **prévention et de protection de l'enfance**, le Département porte l'ambition d'une politique renouvelée en faveur des enfants et de leurs familles, avec des orientations stratégiques affirmées et adossées depuis 2021 à la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance.

Le positionnement de la **protection maternelle et infantile (PMI)** s'inscrit dans un contexte en mutation, marqué par l'augmentation des inégalités, de la précarité et une mutation des modèles familiaux. Par son action déterminée, le Département rappelle le rôle clé joué par la PMI dans la prévention des difficultés rencontrées par les familles et comme outil de protection de l'enfance.

Un important **travail de consolidation de la gouvernance et du pilotage** a été mené avec l'installation de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance ces dernières années et, en matière d'**aide sociale à l'enfance (ASE)**, le travail de réflexion sur l'ajustement de notre offre de services à l'évolution des publics accueillis sera conduit en lien avec le Schéma des Solidarités. Les profils des enfants accueillis ont considérablement évolué ces dernières années : vulnérabilités multiples, émergence des addictions, de la violence...

Une attention particulière sera donc portée en 2026 à l'évolution de notre offre en établissements mais aussi aux assistants familiaux, à leur recrutement, leur formation et à leurs conditions d'exercice. De la même manière, le redéploiement du dispositif d'accueil d'urgence et notamment la conduite du nouveau projet d'établissement **pour la SAE** sera engagé. Ainsi, si des efforts ont de rationalisation ont été engagés et notamment la diminution de certaines prises en charge physiques, de la baisse de jeunes MNA accueillis et qui ont permis une baisse de 2,4 M€ des crédits en 2025, le budget 2026 s'établira à 56,3 M€ (en très légère diminution par rapport à 2025 (- 0,11 %)).

Enfin, le Département poursuit en 2026 la mise en œuvre de la feuille de route d'amélioration de **l'accès aux soins** et vient en soutien des territoires pour lutter contre la désertification médicale. En 2026, il entend plus que jamais être cet acteur majeur des dynamiques locales de santé au travers de dispositifs visant à inciter les jeunes médecins et infirmiers en pratique avancée à s'installer sur le territoire, en participant aux projets de maisons ou centres pluriprofessionnels de santé, ou en accompagnant les dispositifs innovants sur les territoires

Pour mener à bien ses ambitions, le Département mobilisera tous les outils stratégiques ou financiers à disposition notamment par la reconduction du Pacte des Solidarités mais aussi par la nouvelle programmation nationale du **Fonds social européen (FSE)** permettra d'enrichir la programmation des actions du programme départemental d'insertion par le financement d'actions innovantes d'accompagnement vers l'emploi.

2. Le Département continuera d'être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants et sera au cœur de la transition écologique

La loi NOTRe a conforté la compétence du Département en matière de solidarités et de cohésion territoriale. Dans un département essentiellement rural et aux ressources financières contraintes, cet enjeu de solidarité et de partenariat entre collectivités est primordial.

Le **Schéma départemental de la solidarité territoriale** de l'Aude, adopté en juin 2024 fixe l'ambition du Département en matière d'équité et d'équilibre territorial dans l'ensemble de ses champs de compétences, dans les politiques qu'il mène, dans les soutiens qu'il apporte et dans la présence territoriale de ses équipes. Dans un contexte budgétaire contraint, il permet d'intégrer les enjeux identifiés dans les choix qui devront être réalisés.

Loin d'être le seul domaine dans lequel le Département agit en matière de solidarité territoriale, le **soutien à l'investissement local** sur l'ensemble du territoire audois reste cependant une politique forte du Département de l'Aude. Il contribuera en 2026 aux projets de rénovation et de création d'équipements publics, d'aménagements structurants et de réseaux d'eau et d'assainissement portés par les communes et intercommunalités du territoire.

Toujours en matière d'investissements, le Département poursuit ses contributions aux grands projets d'équipement de son territoire, conformément à ses engagements partenariaux et contractuels : Port La Nouvelle, aéroport de Carcassonne, nouvelle ligne TGV Montpellier-Perpignan (LNMP) et phase 2 du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire audois.

En 2026, le Département continuera également de soutenir les acteurs du **maintien des services publics en milieu rural**.

Le Département poursuivra son **plan d'investissement dans les collèges audois** avec des projets importants de sécurisation des établissements, de restructuration des services de restauration (comme au collège de l'Alaric), de maintenance courante, de maîtrise de l'énergie et de rénovation des installations thermiques.

2026 marque la mise en œuvre de **la tarification unique et sociale dans les restaurants scolaires** des collèges publics, engagement politique de cette mandature avec un surcoût pour la collectivité de 1,2 M€. Ce projet ambitieux en matière d'accès pour tous à une alimentation locale et de qualité accordera notamment une gratuité totale pour les enfants des familles les plus précaires.

L'accompagnement de projets culturels et sportifs menés sur le territoire audois sera poursuivi. Il permettra au quotidien de promouvoir pour toutes les Audoises et les Audois un égal accès à l'éducation, à la culture et aux sports au plus près de leurs besoins et leurs aspirations.

Des actions de préservation numérique mais aussi de restauration et d'entretien de documents et d'ouvrages seront poursuivies aux **Archives départementales**.

Suite aux incendies de l'été 2025, le Département a adopté un **plan de résilience et d'habitabilité des Corbières**. En 2026, seront mises en œuvre des actions portant sur le confortement de dessertes pour l'enlèvement des bois brûlés afin de sécuriser le territoire, ainsi que sur les secteurs agricoles, de défense incendies, d'espaces naturels sensibles, du tourisme, de l'eau et de l'hydraulique agricole, mais également sur les aides aux communes et aux sinistrés. La restitution des écoutes territoriales organisées après les incendies permettra de poursuivre la concertation et l'écoute des besoins du territoire.

Toujours dans une logique de prévention des incendies, le projet transfrontalier SUDOE avec le PNR des Corbières Fenouillèdes et la Chambre d'agriculture de l'Aude se poursuivra en 2026 tout en intégrant les nouveaux enjeux du Pan Corbières en matière d'aménagement foncier, de résorption et de la réhabilitation des friches.

Après l'adoption du nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, le Département renforcera l'accompagnement du **SDIS** avec un plan de soutien pluriannuel 2025-2029 qui se traduira par un effort exceptionnel de 2,33 M€ en fonctionnement, un plan de recrutement de 33 sapeurs-pompiers professionnels et 7 agents administratifs, techniques et de spécialité, ainsi qu'un soutien de 500 k€ pour la location d'un hélicoptère qui lui permettra de maintenir les délais d'intervention et d'améliorer la couverture de l'ensemble des risques.

Le sujet des mobilités reste au cœur des préoccupations du Département, avec la **poursuite de l'entretien de notre réseau de routes départementales et de ses ouvrages d'art** dans une logique de routes durables intégrées à un territoire résilient, et en visant la réduction de l'accidentologie, particulièrement marquée en 2025.

Des projets structurants ou à forts enjeux sécuritaires seront mis en œuvre avec notamment des chantiers importants de réparation d'ouvrages d'art comme le pont sur l'Argent double sur la RD35 à Peyriac-Minervo. Dans un contexte de contraintes fortes, il est cependant à noter que le budget investissement alloué au domaine routier sera en baisse en 2026.

Le schéma des mobilités et le schéma vélo adoptés en juillet 2024 continueront d'être mis en œuvre avec notamment la finalisation de la mise en cyclabilité de la traversée de Carcassonne vers la véloroute Canal du Midi, ainsi que le soutien à de nombreux projets déposés par des collectivités dans une logique de déplacements décarbonés.

La politique de l'eau se traduira notamment par la poursuite de l'assistance technique aux communes dans le domaine de l'assainissement et en synergie avec RéSEau11 pour l'eau potable; l'accompagnement des communes vis-à-vis de leur résilience face à la sécheresse sera poursuivi (citernage et suivi du schéma de sécurisation AEP).

Concernant le **risque inondation**, le Département maintiendra son engagement auprès du SMMAR pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations 3 (PAPI 3).

Le Département déclinera en 2026 des actions dans le cadre de **sa stratégie agricole et pêche**. La politique des circuits courts, le soutien à une agriculture à haute valeur ajoutée et respectueuse de l'environnement et le Plan alimentaire territorial demeureront des axes forts des orientations dans ce domaine.

Dans le cadre de sa **stratégie bas carbone**, le Département poursuivra les ateliers de sensibilisation bas carbone à destination des agents, la mise en place des annexes environnementales au budget, en vue d'aboutir à l'établissement d'un budget vert, ainsi que la mise en œuvre du SPASER (Schéma des achats socialement et écologiquement responsables) adopté fin 2025. La rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables resteront des priorités à la fois sur le patrimoine départemental et en matière d'aide aux communes.

La réflexion sera également poursuivie sur la gestion et la valorisation de nos bio déchets issus de notre restauration administrative et scolaire.

Les politiques de **préservation de la biodiversité**, de gestion des espaces naturels sensibles et de pratique des activités de pleine nature seront mises en œuvre suite à l'adoption de la nouvelle stratégie départementale biodiversité.

La stratégie arbres et paysages validée en 2023 est un axe fort en matière de transition écologique et sera déclinée sur différents axes : poursuite de l'élaboration du plan de gestion du patrimoine arboré départemental, embellissement des routes départementales et en particulier de la rocade de Carcassonne, engagement de la réflexion sur une politique de compensation.

Enfin, à la confluence entre le **développement touristique et la préservation du patrimoine, architectural comme naturel**, l'année 2026 devrait être marquée par l'aboutissement de la candidature patrimoine mondial UNESCO des « **forteresses royales du Languedoc** ». Dans une logique plus strictement touristique, le soutien en investissement et en fonctionnement aux monuments des sites du Pays Cathare seront poursuivis, ainsi que l'appui à l'Agence de développement touristique (ADT) afin de faire rayonner la marque de destination touristique : « **l'Aude, l'âme sud** ».

3. Dans le contexte budgétaire particulièrement contraint le Département poursuit la mise en œuvre de ses politiques ressources visant à rationaliser les dépenses tout en recherchant de nouvelles marges de manœuvre.

Dans le contexte budgétaire particulièrement contraint le Département poursuit la mise en œuvre de ses politiques ressources visant à rationaliser les dépenses tout en recherchant de nouvelles marges de manœuvre.

En matière de patrimoine et de moyens généraux :

L'adaptation et l'aménagement du patrimoine bâti : les lieux recevant du public feront l'objet de travaux d'aménagement et de sécurisation spécifiques afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, les parcours usagers et les conditions de travail des agents.

La poursuite du verdissement de sa flotte automobile : si la flotte automobile du Département est globalement récente, sa modernisation et son verdissement seront poursuivis avec le remplacement des véhicules thermiques les plus polluants par des véhicules propres.

En matière de finances :

Le Département poursuivra son pilotage fin de l'exécution budgétaire et ses missions d'analyse et de prospective budgétaire compte tenu des nombreuses incertitudes pesant sur les finances publiques.

En matière de systèmes d'information :

En 2026, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) poursuivra la modernisation et la sécurisation du système d'information en accompagnement des exigences croissantes en matière de cybersécurité et de conformité réglementaire. Après avoir réalisé en 2025 un audit réalisé par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI), l'année 2026 sera notamment marquée par la mise en œuvre des actions préconisées par cet audit ainsi que celles visant à la mise en conformité avec la directive européenne NIS 2 qui renforce les obligations de sécurité pour les institutions publiques. Cette démarche s'accompagnera d'un renforcement global de la cybersécurité, incluant la mise à niveau des dispositifs de protection, la sensibilisation des agents et l'évolution des politiques internes de sécurité des systèmes d'information.

En matière de ressources humaines :

Le Département poursuivra en 2026 ses efforts en matière d'optimisation de ses ressources humaines compte tenu des évolutions structurelles et exogènes liées notamment aux évolutions de carrière, au Glissement Vieillesse Technicité ((GVT), à l'évolution des cotisations retraite par exemple. Parmi les projets structurants, la DRH va ajuster les lignes directrices liées aux recrutements et à la mobilité interne afin de s'adapter au mieux aux évolutions des services et aux souhaits d'évolution professionnelle des agents.

L'année 2026 sera également une nouvelle année dense en matière de dialogue social avec notamment la préparation des élections professionnelles prévues en décembre 2026. Pour la première fois, ces élections seront dématérialisées afin de poursuivre les projets de modernisation de la collectivité.

SOMMAIRE

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER.....	page 9
1.1. LES IMPACTS DES LOIS DE FINANCES 2026 (LF ET LFSS).....	9
1.2. LE MARCHÉ DE L'EMPLOI : DES TENSIONS A SURVEILLER.....	10
2. LES COMPTES PROVISOIRES DU DÉPARTEMENT 2025:.....	12
2.1. UNE SITUATION FINANCIÈRE QUI S'AMÉLIORE NON SANS EFFORT.....	12
3. LES PERSPECTIVES POUR 2026 ET LES ANNÉES SUIVANTES.....	18
3.1. LES PERSPECTIVES POUR 2026 (PROJET DE BUDGET 2026).....	19
3.2. LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE JUSQU'EN 2028.....	31
4. NIVEAU ET STRUCTURE DE LA DETTE DÉPARTEMENTALE.....	34
5. UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EN ADÉQUATION AVEC LE PROJET DE MANDAT.....	36
6. LES BUDGETS ANNEXES.....	40

Annexe 1 : Encours d'autorisation de programme en M€

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

1.1. LES IMPACTS DES LOIS DE FINANCES 2026 (LF ET LFSS)

La loi de finances pour 2026, adoptée en février 2026 sous réserve de validation par le Conseil constitutionnel, s'inscrit dans un contexte économique marqué par une croissance atone, une inflation modérée et des tensions budgétaires persistantes pour les collectivités territoriales.

Elle combine des mesures de soutien ciblées (fonds de sauvegarde, suppression du gel de la TVA, revalorisation du rsa,...) et des contraintes budgétaires (baisse des dotations, hausse des cotisations,...)

Les principaux indicateurs qui concernent les collectivités et plus particulièrement les départements : une croissance faible et une légère inflation

La croissance économique reste faible en France, avec une prévision de + 1 % en 2026. L'inflation devrait légèrement augmenter (+ 1,3 %), principalement en lien avec une baisse du prix de l'énergie, des prix de l'alimentation qui accéléreraient légèrement, répercutant avec retard la hausse des prix de production alimentaires et industriels. Inversement, les prix des services poursuivraient leur ralentissement.

La loi de finances 2026 : maintien des objectifs de déficit public et de réduction de 2 milliards d'euros des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales,

Malgré un déficit public revu à la hausse (5 % du PIB au lieu de 4,7 %), l'État confirme son objectif de le ramener à 3 % d'ici 2029. La réduction de 2 milliards d'euros des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales moins sévère que les 4,9 milliards initialement envisagés, se rapproche de la ponction de 2,2 milliards réalisée en 2025.

Pour les départements, les évolutions budgétaires sont contrastées:

Alors que l'État réduit ses aides aux collectivités, **un fonds de sauvegarde de 600 millions d'euros** est créé pour soutenir 59 départements en difficulté, dont le Département de l'Aude, qui en bénéficiera à hauteur de 11,1 millions d'euros.

Les recettes fiscales des Départements restent toutefois soumises à des aléas croissants, notamment pour la TVA et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) :

Les fractions de TVA ne seront plus gelées ni plafonnées en 2026, mais leur évolution en lien avec la TVA nationale reste incertaine. Pour l'Aude, il est proposé de reconduire les montants perçus en 2025, faute de visibilité.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est gelée, mais l'Aude perdra tout de même 200 000 euros en 2026 en raison des mécanismes de péréquation.

La suppression de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD), se traduit par un manque à gagner de 502 476 € par an à compter de 2026 pour le Département de l'Aude.

Les droits de mutation (taxes sur les transactions immobilières) ont connu au niveau national un rebond de + 22 % en 2025 (lié à la hausse des transactions et à la majoration du taux de 0,5 point), la croissance prévue pour 2026 est de + 8 % (dont + 6 % pour les prix/transactions et + 2 % pour le taux en année pleine). Cette estimation de + 8 % s'applique aussi à l'Aude en 2026, bien qu'une prudence soit recommandée pour les années suivantes (+ 4 % prévu entre 2027 et 2028).

Côté dépenses sociales, plusieurs mesures impactent les départements : le Revenu de Solidarité Active (RSA) initialement gelé sera revalorisé au 1er avril 2026, en suivant l'inflation. Les aides de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) augmenteront de 300 millions

d'euros pour maintenir les taux de compensation (200 millions pour la fusion des sections), mais cet engagement reste dans la pratique à confirmer.

La réforme SERAFIN, qui concerne les établissements accompagnant les jeunes en situation de handicap, introduira une nouvelle tarification à partir de 2027. Son coût annuel est estimé à 90 millions d'euros, mais son impact financier précis pour les départements reste à évaluer.

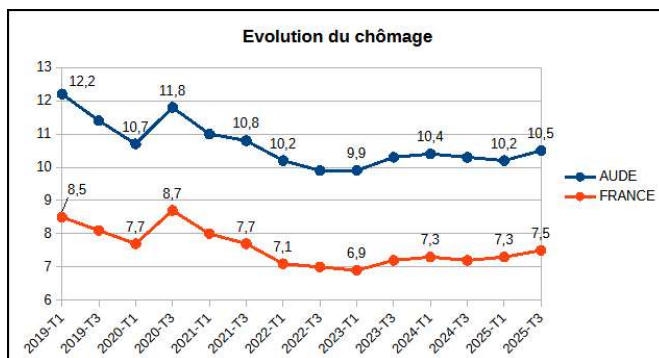
L'expérimentation de la fusion des sections "soins" et "dépendance" se poursuivra en année pleine en 2026 avec 23 départements volontaires dont l'Aude.

Par ailleurs, les cotisations employeurs à la CNRACL (retraite des agents territoriaux) augmenteront de 3 points par an pendant 3 ans encore, ce qui coûtera 1,6 million d'euros supplémentaires chaque année à l'Aude jusqu'en 2028.

1.2. LE MARCHÉ DE L'EMPLOI : DES TENSIONS A SURVEILLER

Dans un contexte de ralentissement de la conjoncture économique, le chômage repart à la hausse fin 2025.

La décrue du taux de chômage s'est interrompue dès 2022 avec une courbe qui repart à la hausse fin 2023 et qui progresse en 2024, ce de façon plus marquée en fin d'année 2025.



Une hausse susceptible de créer des tensions sur le montant des allocations RSA 2026 et le budget du Département.

Alors que le RSA premier poste de dépenses sociales du Département de l'Aude a vu le montant des allocations versées évoluer de 96,8 M€ en 2019 à 103,8 M€ en 2025 soit + 1 % par an. **Le montant des allocations versées sur les trois derniers exercices a été de 2 % par an en moyenne.**

En 2025, la hausse des bénéficiaires au printemps et la progression de l'allocation ont eu pour conséquence de faire progresser le montant du RSA de 2,2 % entre 2024 et 2025 soit + 2,2 M€.

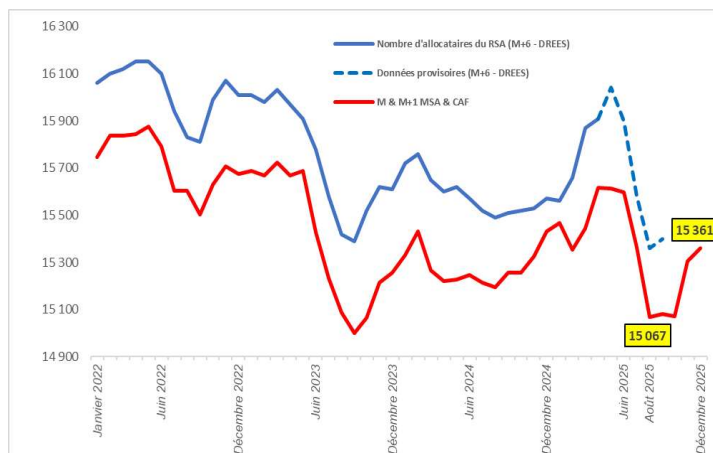
Envoyé en préfecture le 16/03/2026
 Reçu en préfecture le 16/03/2026
 Publié le
 ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE



Montant des allocations RSA versées sur les 7 dernières années (hors régularisations)



Evolution du nombre d'allocataires du RSA de 2022 à 2025



Bien que, sur la période 2022-2025, le nombre d'allocataires a diminué, cette baisse n'a pu compenser l'effet des revalorisations, engendrées par l'inflation (1,8 % puis 4% en 2022, 1,54 % en 2023, 4,6 % en 2024 et 1,8 % en 2025) et la dégradation de la situation individuelle de certains bénéficiaires.

Pour 2026, l'évolution du nombre d'allocataires RSA, dont la progression semble avoir repris fin 2025 sera surveillée, d'autant plus qu'une revalorisation de + 0,9 % de l'allocation a été annoncée pour le 1er avril prochain. **Le projet de budget 2026 affiche à ce stade une progression de + 2,4 % par rapport aux réalisations constatées fin 2025, soit 106,3 M€ (contre 103,8 M€ en 2025).**

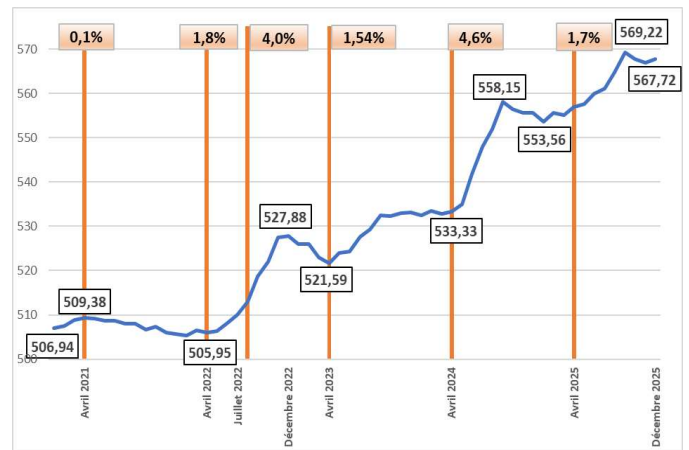
Si la tendance moyenne des allocataires du RSA était jusqu'en 2024 plutôt à la baisse, une progression a été amorcée en 2025 en lien avec les évolutions législatives (réforme de l'assurance chômage et loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 notamment) ou réglementaires (la hausse du plafond RSA pourrait intégrer dans le dispositif certains bénéficiaires par effet de seuil). **Ces éléments inciteraient plutôt à projeter un maintien du nombre d'allocataires du RSA sur l'année 2026, voire une augmentation.**

La loi plein emploi a eu pour effet d'inscrire automatiquement 7 060 allocataires du RSA à France Travail à partir de janvier 2025. D'autre part la diminution de l'activité économique devrait avoir un impact à la baisse sur les ressources des allocataires, et **donc une hausse du montant de leur RSA** qui « compenserait » en partie la perte de revenu mais ferait par conséquence augmenter le montant moyen du RSA dans l'Aude.

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA inscrits à France Travail dans l'Aude (toutes catégories)
 (données FT – 2022 à 2025)



Evolution du montant moyen RSA payé (données quasi-consolidées de 2021 à 2025)



2. LES COMPTES PROVISOIRES DU DÉPARTEMENT 2025 :

2.1. UNE SITUATION FINANCIÈRE QUI S'AMÉLIORE EN 2025 NON SANS EFFORT

Les recettes de fonctionnement augmenteraient en 2025 de 2 %, soit + 12,8 M€ du fait de la hausse des DMTO (+ 11 M€) en lien avec une hausse des transactions et un relèvement du taux de 4,5 % à 5 % qui intervient après une chute de 24 M€ ces deux dernières années.

Les dépenses de fonctionnement sont contenues à 1 %, soit + 3,4 M€ en 2025 en lien avec le transfert de l'APA en établissement intervenu à hauteur de 8 M€. La hausse est liée aux dépenses d'allocations individuelles de solidarités (AIS) toujours en progression (+ 5,1 % en 2025, + 5,3 % en 2024).

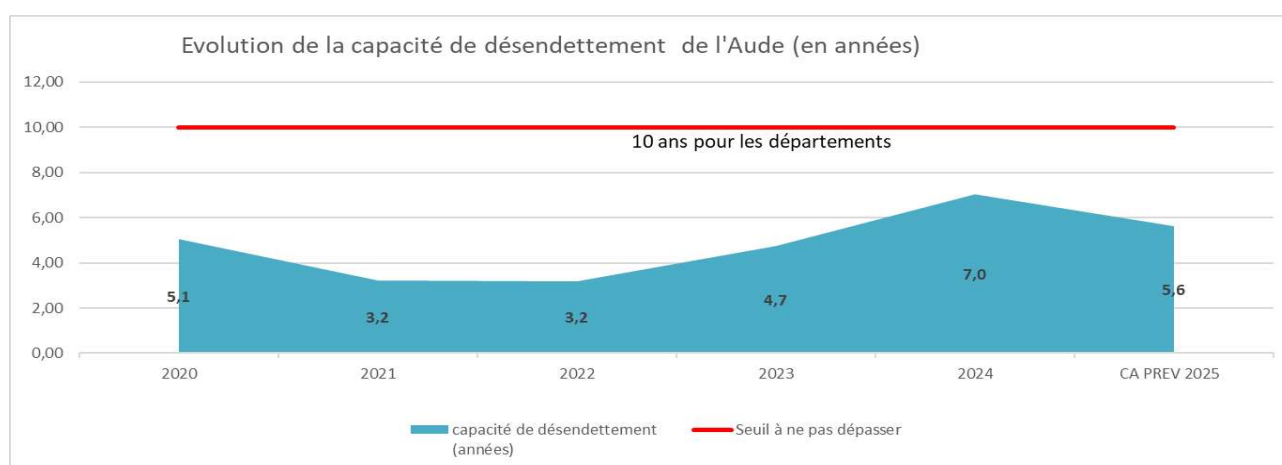
en M€	2024	2025	ECART	Evol.2025/2024
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)	585,3	598,1	12,8	2%
Dépenses réelles de fonctionnement	554,1	557,5	3,4	1%
Capacité d'autofinancement brute	31,2	40,6	9,4	30%
Taux de CAF BRUTE	5%	7%	2	
Dépenses réelles d'investissement	94,7	82,0	-12,6	-13%
<i>dont équipements</i>	71,8	59,6	-12,2	-17%
Recettes réelles d'investissement (y compris cession)	38,1	43,3	5,2	14%
<i>dont Emprunt y compris RAR pour 2024</i>	20,0	31,0	11,0	55%
Besoin en financement net d'emprunt	56,6	38,8	-17,8	-31%
Résultat de clôture (M €)	58,4	50,2	-8,2	-14%
Capacité de désendettement (en années)	7,0	5,6	-1,4	-20%

L'objectif d'évolution des dépenses (OED) de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 est respecté, pour 2025, il était positionné à 1,5 %.

Le résultat de clôture s'élève à 50,2 M€ soit l'équivalent d'un mois de charges de fonctionnement (32 jours soit - 6 jours par rapport à 2024). Il baisse de 8,2 M€ sur l'exercice après la chute de 25,4 M€ l'an passé. Ainsi la baisse est mieux maîtrisée sur 2025.

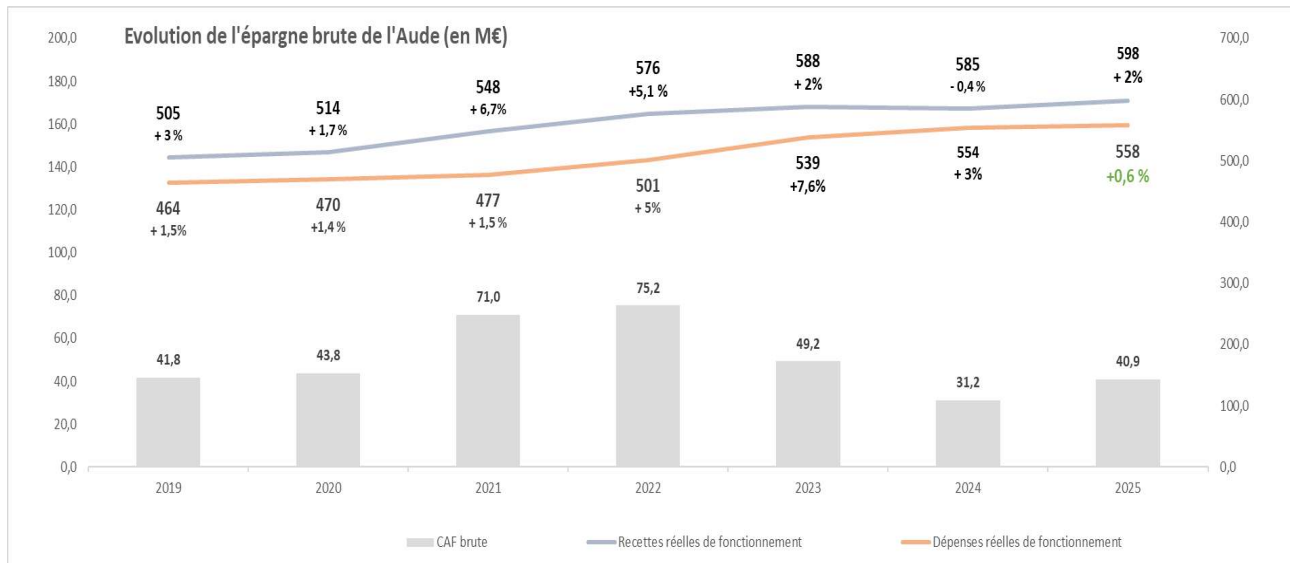
La capacité d'autofinancement progresse de 2 points et passe à 7 %, toutefois, elle demeure dans le seuil d'alerte en dessous du seuil recommandé de 12 %.

La capacité de désendettement s'améliore et passe de 7 à 5,6 ans du fait de l'amélioration de l'épargne brute.



* La capacité de désendettement est l'encours de dette au 31 décembre rapporté à l'épargne brute de l'exercice. Elle mesure donc le nombre d'années nécessaires au Département pour rembourser sa dette, au moyen de sa seule ressource pérenne et récurrente, l'épargne brute.

Après une première baisse de 26 M€ en 2023, puis de 18 M€ en 2024, l'épargne brute, qui permet de rembourser l'emprunt puis d'autofinancer les investissements, progresserait de 9,4 M€. Par conséquent, le taux de capacité d'autofinancement (CAF) s'améliore sans pour autant retrouver le niveau d'avant crise COVID de l'année 2019.



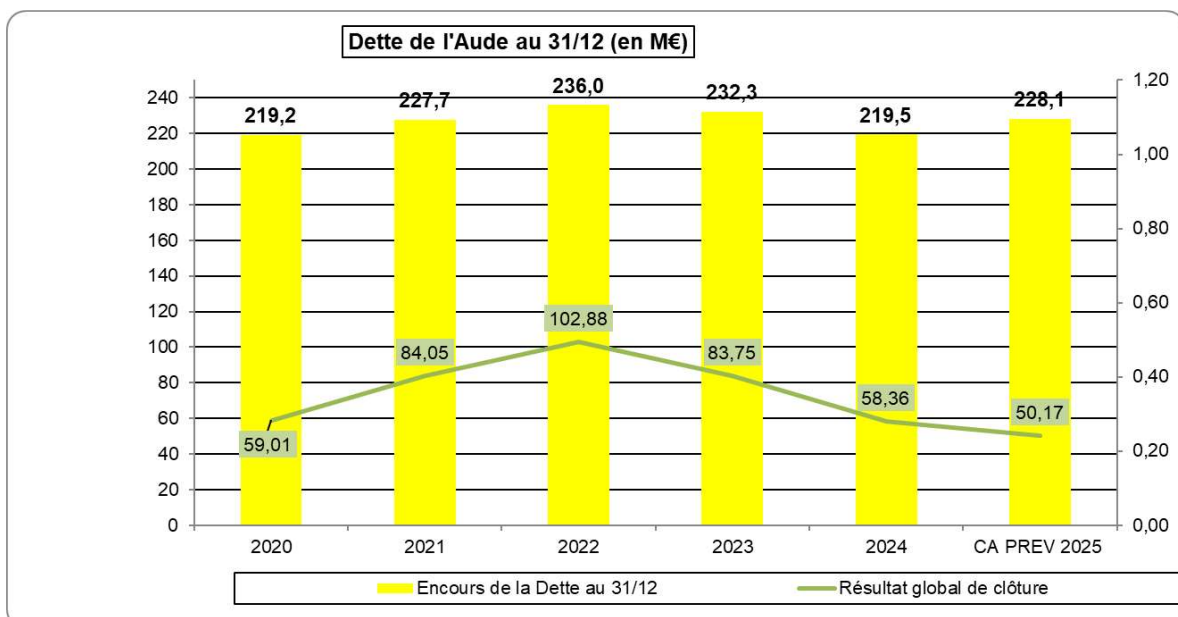
L'épargne brute prévisionnelle s'élèverait à 40,6 M€ en 2025 en progression de 9,4 M€, différence entre 598,1 M€ de recettes de fonctionnement (hors cessions) et 557,5 M€ de charges de fonctionnement.

Sur 2025, la progression de l'épargne brute s'explique par la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais surtout la progression des DMTO de 11 M€, recette très volatile et incertaine.

Fin 2025, l'encours de dette du Département s'élève à 228,1 M€ en progression de 8,6 M€.

La hausse est la conséquence du décalage de comptabilisation d'un emprunt de 10 M€ contracté en 2024 mais mobilisé seulement en 2025. Ce décalage explique la baisse de l'encours sur 2024.

Le Département a contracté 31 M€ dont 21 M€ d'emprunts nouveaux en 2025 sur les 25 M€ prévus et 10 M€ reportés de 2024. **Les emprunts nouveaux restent inférieurs au montant du remboursement du capital (22,4 M€) dans un contexte financier fragile.**



► Les recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession des actifs) s'établissent à 598,1 M€ soit + 12,8 M€ par rapport à 2024 (+ 2,2 %).

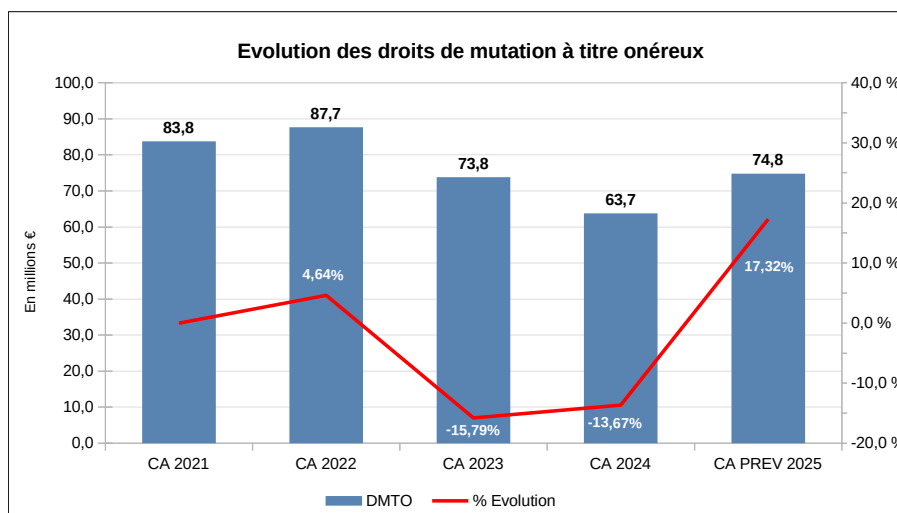
(en M€)	CA 2024	CA Prév 2025	% Evolution	Ecart en M€
Fiscalité directe	25,7	27,1	5,2%	1,3
<i>dont Frais de Gestion taxe foncière PB - Péréquée</i>	12,4	13,5	8,7%	1,1
<i>dont FNGIR</i>	10,2	10,2	0,0%	0,0
<i>dont IFER</i>	3,1	3,3	9,2%	0,3
Fiscalité indirecte	387,5	396,7	2,4%	9,3
<i>dont Fraction de TVA compensatoire</i>	159,4	159,9	0,3%	0,5
<i>dont TSCA (- APAE)</i>	79,6	81,0	1,7%	1,3
<i>dont DMTO</i>	63,7	74,8	17,3%	11,0
<i>dont TICPE</i>	54,8	54,8	0,0%	0,0
Dotations et participations	146,3	147,7	0,9%	1,4
<i>dont Concours CNSA (APA, PCH, LASV, CFPPA)</i>	42,0	47,8	13,8%	5,8
Autres produits de fonctionnement	25,8	26,6	3,2%	0,8
<i>Cessions</i>	0,0	0,2	3490,3%	0,2
Recettes réelles fonctionnement (hors cessions)	585,3	598,1	2,19 %	12,8
Recettes réelles de fonctionnement	585,3	598,3	2,22 %	13,0

La part des ressources issues de la fiscalité directe (27,1 M€) a augmenté en 2025 de 1,3 M€.

La fiscalité directe se résume à un impôt économique, l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux) quasi stable pour 3,3 M€ et au reversement des frais d'assiette sur l'impôt foncier qui progresse (+ 1,1 M€) sur la base de l'inflation n- 2 et la porte à 13,5 M€ (dotation de compensation péréquée). Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour 10,2 M€ demeure figé.

La fiscalité indirecte procure désormais au Département l'essentiel de ses ressources fiscales.

Elle augmente de 2,4 % sur 2025 soit plus 9,3 M€. Cela est imputable essentiellement à la hausse des droits de mutation (DMTO) pour 74,8 M€ (+ 11 M€).



Les DMTO en progression de 17,3 % améliorent sur 2025 la capacité d'autofinancement du département permettant d'optimiser le financement de l'investissement. Au plan national, on constate une hausse de 22% de l'assiette des ventes.

En parallèle, le produit de TVA a progressé très légèrement en 2025 (+ 0,3 % soit + 0,5 M€) du fait de versement de solde 2024. Cependant, le produit de l'année 2025 n'a pas évolué par rapport à 2024, ce en lien avec le changement d'année de référence (année N-1 et non plus N) introduit en loi de finances 2025 et l'absence d'évolution de la TVA brute.

La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) progresse de 1,7 % soit un supplément de 1,3 M€, confirmant la tenue de la recette. Au deuxième semestre 2025, une partie de cette recette a fait l'objet d'un transfert partiel à l'Etat dans le cadre du transfert de compétence avec l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » des EHPAD.

Les ressources institutionnelles, c'est-à-dire les participations en provenance de l'Etat et des organismes nationaux évoluent en hausse de 1,4 M€. La dynamique tient aux compensations de la CNSA (+ 5,8 M€) pour financer l'APA, la PCH, le tarif plancher pour les établissements personnes âgées et les revalorisations salariales dans la branche aide à domicile.

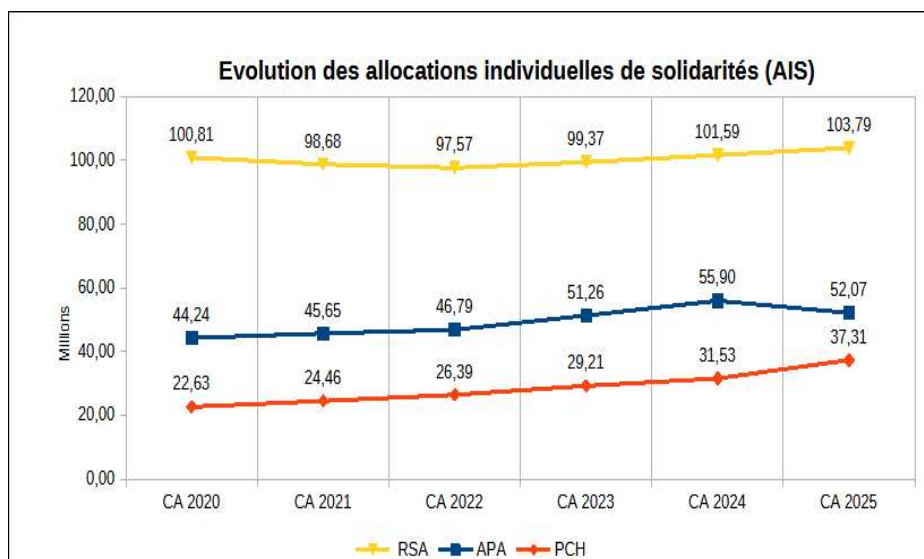
Envoyé en préfecture le 16/03/2026
 Reçu en préfecture le 16/03/2026
 Publié le
 ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE

- Les dépenses réelles enregistrent une progression de 3,4 M€ soit + 0,6%, pour un total de l'exercice à 557,5 M€.

Crédits en M€	CA 2024	CA PREV 2025	Ecart en M€	% Evolution
A Enfance Famille	57,9	55,5	-2,4	-4,1%
<i>dont dotation SAE</i>	7,0	7,0	0,0	0,6%
B Action sociale et insertion	118,3	118,4	0,2	0,1%
<i>dont B11 Allocations</i>	101,6	103,8	2,2	2,2%
C Autonomie	153,7	161,3	7,6	5,0%
D Education	8,2	7,8	-0,4	-5,0%
E Culture et patrimoine	3,2	3,1	-0,1	-3,8%
F Sport Jeunesse	2,3	1,9	-0,4	-18,9%
G Environnement et prévention des risques	21,3	24,0	2,7	12,7%
H Aménagement et attractivité du territoire	5,3	4,9	-0,4	-7,6%
I Réseau routier et mobilité	12,5	11,9	-0,6	-5,1%
K Administration générale	168,6	166,0	-2,6	-1,6%
<i>dont K11 Rémunération du personnel</i>	131,8	133,2	1,4	1,1%
<i>dont K21 Dette</i>	4,9	4,2	-0,7	-14,0%
L Pilotage et coordination	2,7	2,7	0,0	-1,7%
Total fonctionnement réel	554,1	557,5	3,4	0,6%

Dans le domaine de l'enfance, la baisse de 2,4 M€ est constatée notamment sur les mesures de prises en charge physique, la baisse des effectifs des MNA (mineurs non accompagné) et la suppression de certains dispositifs. En 2025, a été privilégié un financement par prix de journée globalisé, avec une régularisation en fin d'exercice, sur la base de l'activité réelle.

Dans le secteur de l'autonomie, les dépenses progressent de 7,6 M€ (+ 5 %) dont + 9,1 M€ pour les personnes en situation de handicap et une baisse de – 1,5 M€ pour le secteur des personnes âgées en lien avec le transfert de la gestion de la section dépendance (APAE) à l'ARS au 1er Juillet 2025.



Les AIS, constituées du RSA, de l'APA et de la PCH (soit 34 % du budget) évoluent à la hausse malgré le transfert de l'APA en établissement de 8 M€.

Cette année la composante RSA enregistre une nouvelle hausse de 2,2 M€.

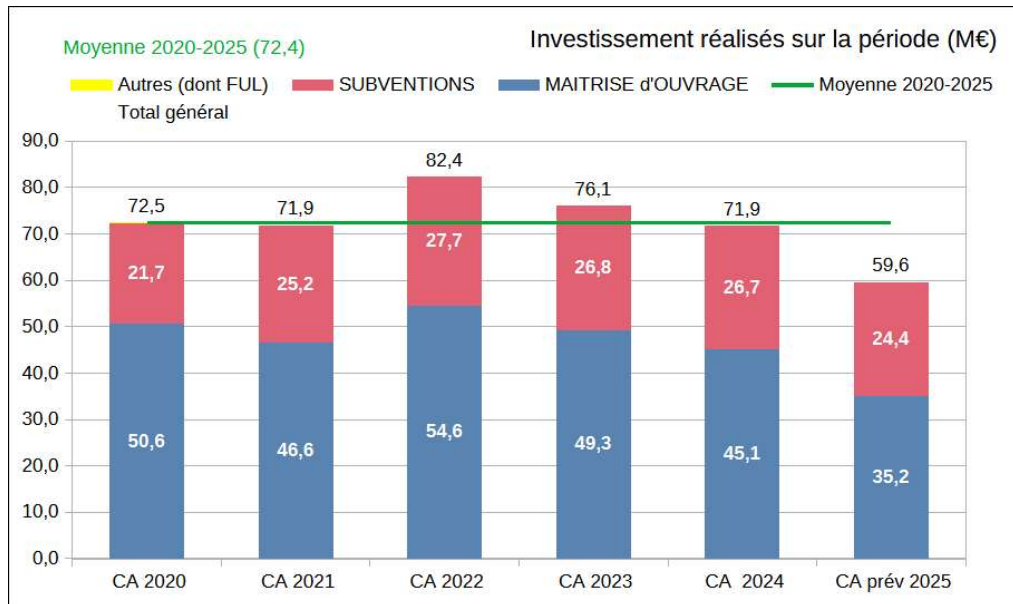
La PCH continue d'être dynamique et augmente de 18,3 %. La tendance est alimentée par un effet prix (Ségur, avenant 43) et un effet volume (hausse des bénéficiaires).

Concernant les dépenses de personnel, la progression entre 2024 et 2025 est de 1,1 % (+ 1,4 M€) résulte notamment de la hausse de 3 points de la cotisation d'assurance vieillesse CNRACL.

L'autre évolution notable concerne la participation au SDIS qui a augmenté de 17,6 % (+ 3 M€).

► Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 59,6 M€ en 2025

Après un premier ajustement à la baisse en 2023 de - 6,2 M€, puis de - 4,2 M€ en 2024, les dépenses réelles d'investissement sont ajustées en 2025 de - 12,2 M€ en lien avec la baisse des inscriptions budgétaires et la fin de projets importants.



Les équipements départementaux ont vu leurs réalisations s'élever à 35,2 M€

La mission Réseau routiers et mobilité représente 62 % des dépenses en équipements départementaux avec 21,8 M€ et baisse de 7 M€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT en M€	CA 2024	CA Prev 2025	Evol CA Prev 2025 / CA 2024
D Education	10,3	8,5	-18 %
E Culture et patrimoine	0,3	0,2	-24 %
F Sport Jeunesse	0,1	0,1	-27 %
G Environnement et prévention des risques	0,7	0,4	-44 %
H Aménagement et attractivité du territoire	0,4	0,4	-14 %
I Réseau routier et mobilité	28,8	21,8	-24 %
K Administration générale	4,4	3,8	-14 %
L Pilotage et coordination	0,01	0,02	33 %
Total dépenses d'équipement	45,1	35,2	-22 %
A Enfance Famille	0,9	0,1	-84 %
B Action sociale et insertion	0,9	0,8	-9 %
C Autonomie	0,7	0,1	-85 %
D Education	0,13	0,00	-100 %
E Culture et patrimoine	1,1	0,6	-46 %
F Sport Jeunesse	0,2	0,2	-16 %
G Environnement et prévention des risques	4,8	4,5	-7 %
H Aménagement et attractivité du territoire	17,2	17,5	2 %
I Réseau routier et mobilité	0,4	0,0	-90 %
K Administration générale	0,09	0,00	-100 %
L Pilotage et coordination	0,3	0,56	70 %
Total subventions d'équipement	26,7	24,4	-9 %
Total	71,8	59,6	-17,02 %

Viennent ensuite la mission Education avec 8,5 M€ qui diminue de 1,8 M€ dont une baisse sur les travaux de la reconstruction du collège Alain à Carcassonne qui touchent à leur fin (- 3,58 M€) et la mission Administration générale avec les dépenses pour les travaux et l'entretien des bâtiments départementaux et les dépenses en matière d'approvisionnement pour près de 3,8 M€ (-0,6 M€).

Le montant des subventions d'équipement versées aux divers maîtres d'ouvrages est de 24,4 M€. La mission Aménagement et attractivité du territoire reste la mission principale en subvention d'équipement (17,5 M€) avec les aides pour les équipements publics (9,4 M€) et les dépenses pour les infrastructures d'intérêt départemental (4,4 M€) qui progressent de 2 %.


Les principales baisses concernent la mission Enfance Famille avec la subvention d'investissement du budget annexe de la SAE (- 0,8 M€), la mission Autonomie avec le décalage du deuxième acompte pour la reconstruction de l'EHPAD de Saissac (- 0,6 M€), la mission Culture et Patrimoine (- 0,5 M€) et enfin, la mission Réseau routier et mobilité baisse de 0,4 M€ avec l'absence de transfert de domanialité en 2025.

► Les recettes d'investissement (hors emprunts) sont de 12 M€ (FCTVA, subventions reçues, etc.) en 2025. Elles étaient de 18,1 M€ en 2024.

(en M€)	CA 2024	CA Prév 2025	% Evolution	Ecart en M€
Dotations	13,0	10,9	-16,3%	-2,1
Subventions et autres	5,1	1,1	-77,6%	-3,9
Emprunt	10,0	31,0	210,0%	21,0
Recettes réelles investissement	28,1	43,0	53,3%	15,0

Le financement des investissements s'est appuyé sur des recettes (hors emprunt) en baisse de 6 M€ qui s'établissent à 12 M€. Elles sont constituées de 6,8 M€ de FCTVA, 4,2 M€ de dotations de l'Etat (DSID, DSIL, DDEC), 1,1 M€ de subventions (Fonds vert, EPCI, ADEME) et du produit des radars automatiques (0,7 M€).

La couverture des dépenses d'investissement par des recettes externes (dotations et subventions encaissées sur l'exercice) est de l'ordre de 20 % en 2025 en baisse par rapport à 2024 ou le ratio était de 25 %. Cela provient de la baisse de 6 M€ des dotations et subventions d'investissement.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026 Reçu en préfecture le 16/03/2026 Publié le ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE	
---	---

3. LES PERSPECTIVES POUR 2026 ET LES ANNÉES SUIVANTES

Suite à deux années de dégradation des ratios financiers, puis une légère remontée de l'épargne fin 2025 en lien avec une reprise des droits de mutation et d'importants efforts de gestion, le contexte économique et financier du Département de l'Aude se caractérise en 2026 par un **équilibre précaire**, entre **contraintes budgétaires accrues** (baisse des dotations, suppression de taxes, hausse des contributions obligatoires, hausses mécaniques des dépenses sociales) et **dispositifs de soutien ciblés non pérennes** (fonds de sauvegarde de 11 M€).

La fiscalité reversée qui est prévue à la hausse en 2026, reste toutefois fragilisée par l'incertitude économique et soumise à des aléas croissants, notamment pour la TVA et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

La suppression du gel des fractions de TVA en 2026, expose paradoxalement les départements à une **dynamique incertaine, de plus en plus décorrélée de la croissance et de l'inflation**. Pour l'Aude, il est donc proposé de **reconduire les montants perçus en 2025**.

Après un rebond des recettes issues des transactions immobilières + 17 % en 2025 (lié à une reprise du marché immobilier et la hausse des taux), **les droits de mutation sont pour la deuxième année consécutive prévues à la hausse à + 8 %**. Une projection volontariste qui nous le savons reste fluctuante et difficile à prévoir. **Une projection des DMTO plus prudente de + 4 % par an à partir de 2027 est toutefois recommandée pour l'Aude**.

Le produit de la Taxe sur les conventions d'assurances, troisième poste de recettes diminuerait de 6 % suite au transfert de recettes en lien avec l'expérimentation de la fusion des sections.

Dans la lignée des choix budgétaires engagés l'année précédente, le Département de l'Aude poursuit ces efforts de gestion des dépenses de fonctionnement. Le budget 2026 s'établit à 560 M€, niveau similaire à 2025.

Il s'appuie pour cela sur un objectif ambitieux de maîtrise des dépenses sociales et une évolution de la masse salariale contenue à + 2 % intégrant les hausses de cotisation CNRACL imposées par l'Etat.

Les dépenses d'investissement sont proposées à ce stade à un niveau proche des réalisations de l'année 2025 soit 60,2 M€

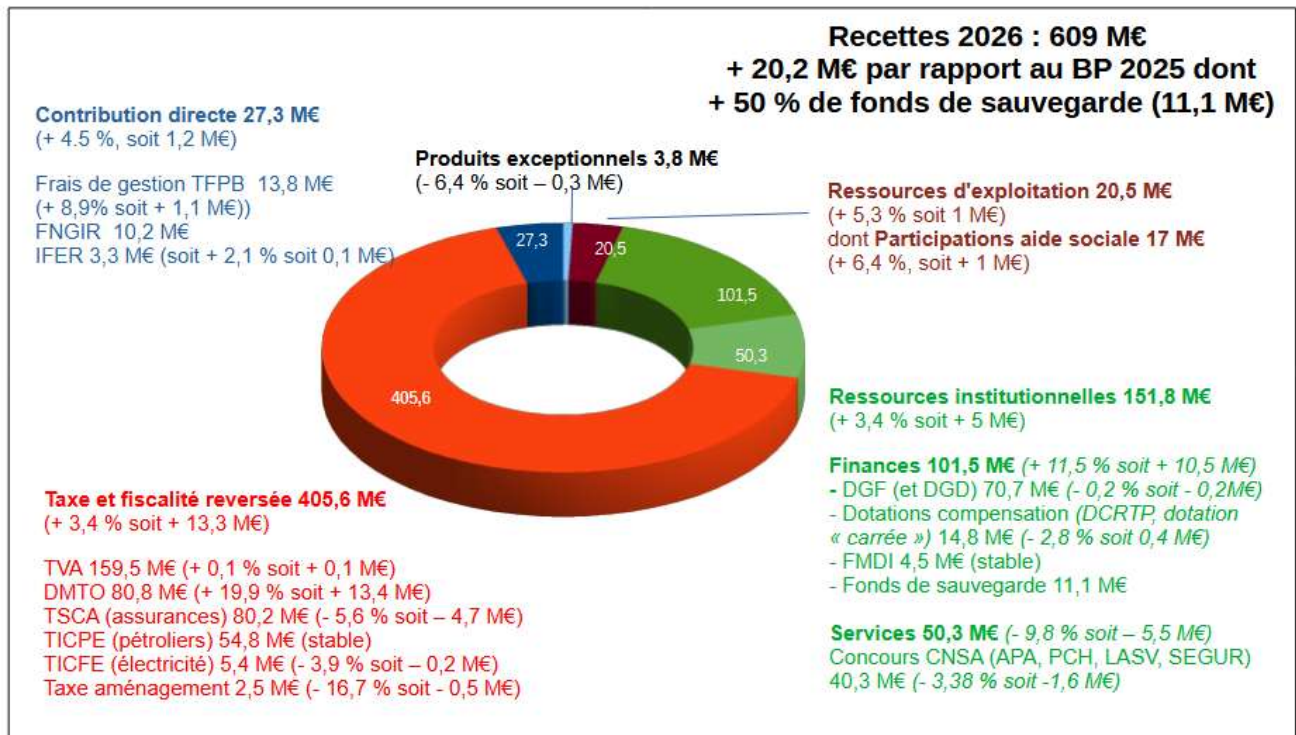
Pour le Département de l'Aude, les recettes exceptionnelles (fonds de sauvegarde) et la prudence dans les projections (TVA, DMTO), apparaissent comme des leviers essentiels pour préserver la capacité d'investissement à l'avenir, dans un environnement marqué par l'incertitude macroéconomique et la décorrélation entre dépenses sociales et recettes économiques instables.

Dans un contexte national et international marqué par les incertitudes, l'exercice prospectif à compter de 2026- 2028 reste délicat et doit être pris avec réserves.

L'objectif demeure le même : maintenir le service public et préserver l'épargne. Pour cela, il sera nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver une capacité à investir dans un contexte où 50 % de la dynamique de la recette réside sur un fonds de sauvegarde non pérenne.

3.1. LES PERSPECTIVES POUR 2026 (PROJET DE BUDGET 2026)

- La prévision de recettes de fonctionnement pour 2026 s'élève à 609 M€ et augmenterait en valeur de l'ordre de 20,2 M€ par rapport au montant du BP 2025.



* Les comparaisons sont faites par rapport au BP 2025

Les Contributions directes seraient de 27,3 M€ soit + 1,2 M€ (+ 4,5%) en 2026

Elles occupent une part marginale de nos ressources à peine 4 %.

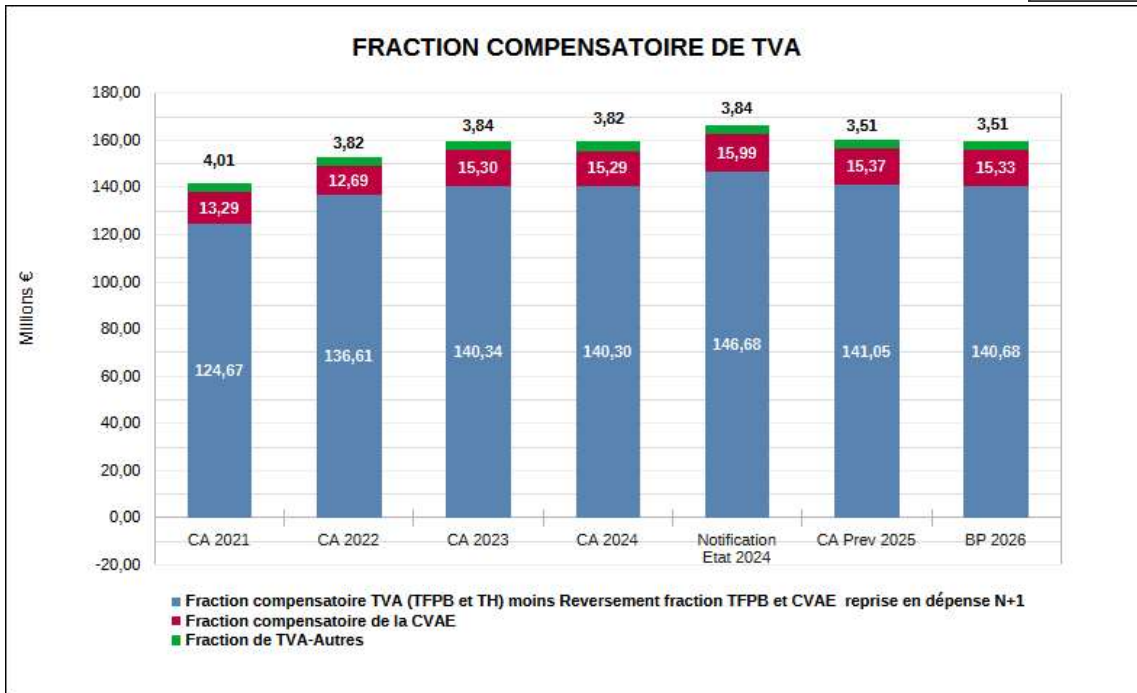
Le reversement des frais de gestion sur l'impôt foncier bâti (13,8 M€) progresserait de 1,1 M€ sur la base de l'inflation n-2.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), compensation des précédentes réformes de la fiscalité locale, a son montant figé à 10,2 M€.

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est le dernier impôt économique du Département, partagé avec les communes. Il évoluerait de 2,1 % portant le montant à 3,3 M€.

Les Taxes et fiscalité reversées s'élèvent à 405,6 M€ soit une hausse de + 13,3 M€ (+ 3,4 %)

Le produit de TVA s'élève à 159,5 M€ comme ce qui a été perçu en 2025, ce du fait de l'absence de dynamique du produit et hors reversement du solde 2024. Il n'est plus prévu de reversement de TVA à l'Etat au regard du changement d'année de référence introduit en loi de finances 2025 (base fiscale connue N-1 et non plus N).

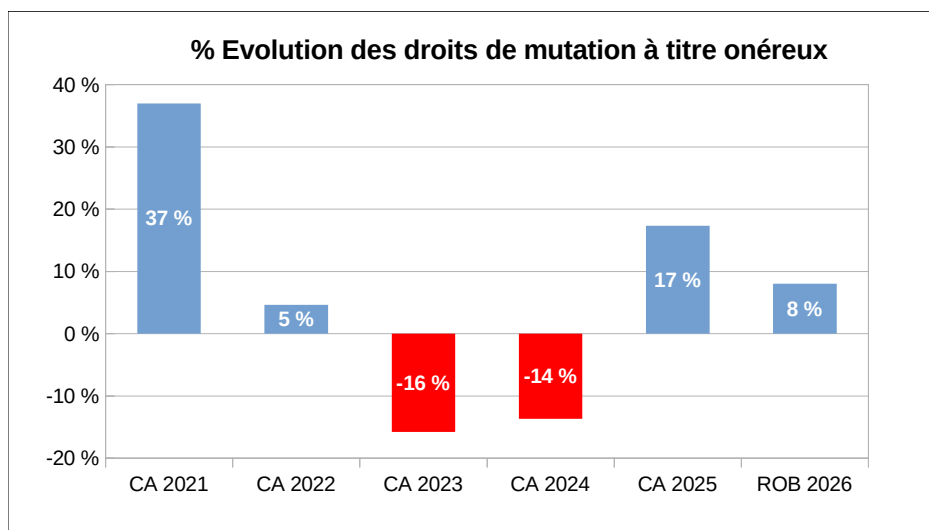


Les DMTO sont prévus à la hausse de 6 M€ (+ 8 %). Ils redeviennent le deuxième poste de la fiscalité reversée.

Après une baisse des DMTO en 2023 et 2024 (- 14,73 % de moyenne), cette recette est répartie à la hausse en 2025 à hauteur de 74,8 M€ (+ 17%). Le montant estimé pour cette année de **80,8 M€** est supérieur au montant des DMTO de 2019 (avant crise COVID) qui s'établissait à 62 M€.

Cette hypothèse s'appuie sur une évolution pour 2026 de 8 %, en lien avec la reprise constatée sur l'année 2025 des recettes de DMTO, ainsi que la hausse du taux adopté par le département passant de 4,5 % à 5 %, possibilité donnée par la loi de finances 2025 soit + 0,5 point.

Le postulat est d'abord celle d'un marché immobilier stable en 2026 poursuivant la reprise de 2025 mais dont le dynamisme serait ralenti avec seulement + 8 % de progression. Cette progression intègre le produit de la hausse des taux en année pleine pour 2026 qui n'était intervenue sur 2025 que partiellement en milieu d'année.

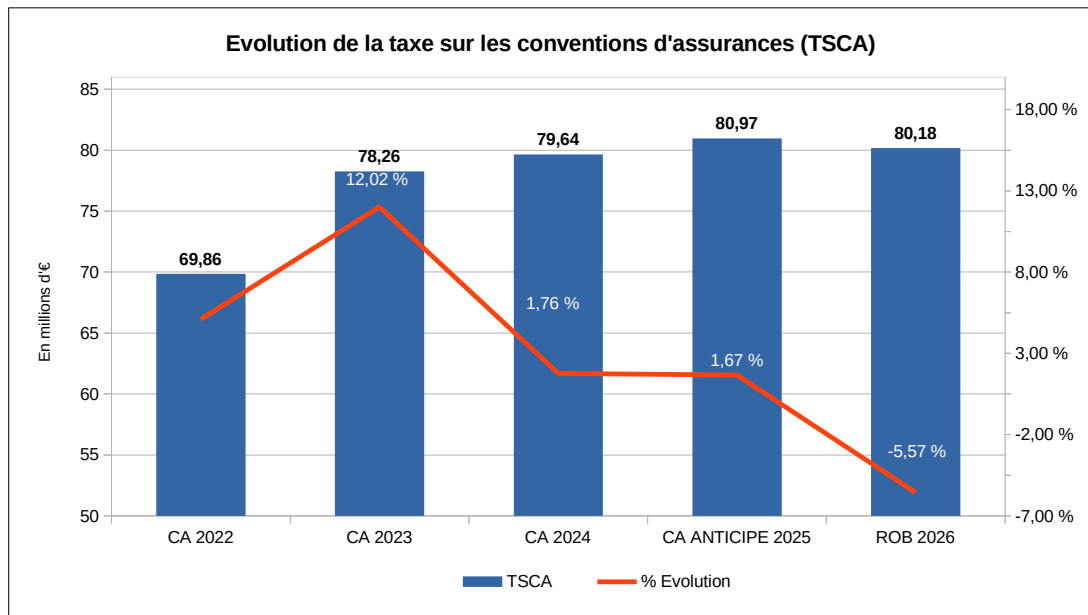


Le produit de la TSCA diminuerait de – 5,57 % soit – 4,7 M€ par rapport à 2025.

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), troisième poste de la fiscalité reversée, procure 13 % des recettes courantes. Les reversements sont constitués de trois parts successivement attribuées au Département (part pour la compensation des transferts de compétences en 2005, part pour le financement du SDIS en 2005 et part pour la compensation de la suppression de la taxe professionnelle en 2010). La TSCA est une recette peu sensible aux fluctuations économiques.

Depuis 2025, une partie de cette recette a fait l'objet d'un transfert partiel à l'Etat dans le cadre de la mise en place de l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » des EHPAD.

Ce transfert de recette n'est pas figé, l'Etat emportera également la dynamique de cette recette.



Le produit net du fonds de péréquation sur les DMTO augmenterait de 5,2 M€, s'établissant à 21,8 M€. C'est une prévision en lien avec la progression du produit de DMTO sur 2025 au plan national 22 % et 17 % au plan départemental.

La TICPE (54,8 M€) resterait stable. Cette compensation consécutive au transfert de l'allocation RSA n'a jamais suivi la dynamique de la dépense RSA à la charge du Département.

La part départementale de taxe d'aménagement diminuerait pour s'établir à 2,5 M€ (- 0,5 M€) selon les estimations.

Cette baisse est en partie liée à un ralentissement de l'activité de construction neuve et à la réforme du mode d'encaissement de la taxe depuis 2023. Cette réforme conduit à déclencher le recouvrement de la taxe à la date d'achèvement des travaux, et non plus dans les 12 mois suivant la délivrance de l'autorisation.

Les ressources institutionnelles sont de 151,8 M€ et augmenteraient globalement de 5 M€ (+ 3,4 %)

Une progression des recettes est constatée malgré la reprise par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie d'une partie des dotations du fait du transfert de compétence de la section soins et dépendance.

Cette évolution de 5 M€ est liée à l'attribution en 2026 **d'un fonds de sauvegarde aux départements les plus en difficulté** ayant une épargne nette inférieure à 12 % et un indice de fragilité sociale (IFS) supérieur à 80 % de l'IFS moyen. L'enveloppe nationale de ce fonds est de 600 M€ pour 2026, sans reconduction connue à ce stade pour les années suivantes.

Pour le département, il s'établirait à hauteur de 11,1 M€ .

La DGF (68,3 M€) diminuerait de 0,2 M€ (- 0,23 %) en lien avec le gel du concours et 30 M€ de prélèvement pour l'ensemble des départements qui vient financer la hausse de population et les dispositifs de péréquation.

Les concours de la CNSA se situeraient globalement autour de 40,3 M€ (- 3,84 % soit - 1,6 M€). Cette prévision prudente comprend la réforme et la fusion, depuis 2025, de l'ensemble des concours CNSA (APA 1 et 2/ PCH / tarif plancher et article 47) en année pleine pour 2026.

Cette recette suit les nouvelles obligations mises à la charge du Département depuis 2022 (Séjour, avenant 43 de la branche aide à domicile, tarif plancher à 25 € de l'heure pour les services d'aide à domicile, dotation qualité, mesures visant l'habitat inclusif). Cette recette intègre en année pleine sur 2026, la mise en place de l'expérimentation de la fusion des sections « Soins » et « Dépendance » des EHPAD dans le courant de l'année 2025.

La dotation générale de décentralisation (DGD) reste stable à 2,6 M€.

Les dotations de compensation pour perte de fiscalité baissent légèrement avec un montant attendu à 14,8 M€ (- 0,4 M€).

La DCRTP et la dotation carrée sont des variables d'ajustement pour l'Etat aux dépens des collectivités.

Les ressources d'exploitation seraient de 20,5 M€ soit une progression de + 1 M€

La principale ressource est constituée des recouvrements au titre de l'aide sociale (17 M€), c'est-à-dire la participation des bénéficiaires de l'aide sociale aux dépenses engagées par la collectivité ainsi que le recouvrement des indus.

La prévision de recette est relevée de 6,4 % (+ 1 M€), ce qui tient au renforcement des mesures de contrôle du juste droit aux prestations.

➤ La prévision des dépenses réelles de fonctionnement s'élèverait à 560,6 M€, quasi équivalente au BP 2025 (soit une économie de 0,3 M€).

Crédits en M€	CA 2024	BP 2025	CA PREV 2025	ROB	Evol BP 2026 (ROB) /BP25
A Enfance Famille	57,9	56,3	55,5	56,3	-0,11%
<i>dont dotation SAE</i>	7,0	7,4	7,0	7,0	-5,03%
B Action sociale et insertion	118,3	120,2	118,4	121,4	0,95%
<i>dont B11 Allocations</i>	101,6	103,2	103,8	106,3	2,94%
C Autonomie	153,7	159,2	161,3	152,8	-4,06%
D Education	8,2	7,8	7,8	8,9	13,94%
E Culture et patrimoine	3,2	3,2	3,1	2,9	-7,98%
F Sport Jeunesse	2,3	2,0	1,9	1,8	-10,58%
G Environnement et prévention des risques	21,3	24,4	24,0	27,3	11,87%
H Aménagement et attractivité du territoire	5,3	5,2	4,9	4,6	-12,30%
I Réseau routier et mobilité	12,5	12,1	11,9	11,7	-3,20%
K Administration générale	168,6	167,5	166,0	170,1	1,52%
<i>dont K11 Rémunération du personnel</i>	131,8	134,7	133,2	135,8	0,80%
<i>dont K21 Dette</i>	4,9	4,7	4,2	4,9	4,36%
L Pilotage et coordination	2,7	2,8	2,7	2,9	2,24%
Total fonctionnement réel	554,1	560,9	557,5	560,6	-0,05%

Les évolutions budgétaires sont comparées au budget primitif 2025.

Enfance famille (56,3 M€)

La diminution des dépenses de 60 000€ provient en partie du financement des MECS selon l'activité réelle constatée (dotation globale auparavant), afin de dynamiser un peu plus les logiques d'admission, et répondre davantage aux besoins. Pour 2026, l'amélioration qualitative des actions éducatives à domicile est poursuivie, ou encore celle des parcours scolaires et d'insertion des enfants confiés, tout en favorisant l'émergence de dispositifs sécurisés pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes aux besoins nécessitant les approches les plus spécialisées.

Action sociale et insertion (121,4 M€)

En matière d'insertion professionnelle, l'augmentation de budget s'établit à 121,4 M€, soit + 1,14 M€ dont 106,3 M€ consacrés au RSA.

Le RSA est en hausse de 2,5 M€ par rapport au réalisé 2025 soit + 2,4 %. L'augmentation comprend la hausse du RSA, estimée en loi de financement de la sécurité sociale à 0,9 % au 1er avril 2026, et ce dans l'attente de la parution du décret. La déclinaison « prix » de ce décret devra être couplée avec l'hypothèse d'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA. Ces différentes incertitudes (revalorisation et nombre) nécessitent un suivi très attentif des indicateurs car des ajustements en décision modificative, en fonction des évolutions, pourront s'avérer nécessaires.

Les actions sociales diminuent de 0,32 M€ pour s'établir à 1,5 M€.

Dans le domaine du logement la baisse est de 1 M€ soit un budget de 2,4 M€ plus conformes aux montants des réalisations 2025 (2,1 M€ contre 3,4 M€ d'inscription au BP 2025).

Autonomie (152,8 M€)

La baisse (- 6,5 M€) est liée à la mise en œuvre en année pleine du transfert de l'APA en établissement ou autrement dit l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance qui génère -16,3 M€ d'économies sur le programme personnes âgées. Par ailleurs, l'absence d'évolution de l'objectif d'évolution des dépenses (OED) dans le cadre de la tarification des établissements vient amortir en partie les dépenses. Le tarif plancher s'établit à 25 € par heure pour les SAD non tarifés.

Cependant le programme personnes handicapées évolue de 9,9 M€ dont 5,8 M€ sur la PCH et 4,1 M€ sur l'hébergement.

Éducation (8,9 M€) : l'augmentation (+ 1,1 M€) concerne principalement la mise en place de la Tarification Unique et Solidaires des Cantines (TUSC).

Les missions **Culture et patrimoine et Sport et jeunesse (4,7 M€)**, sont en baisse de 0,4 M€ par rapport au BP 2025 mais s'alignent au plus proche des réalisations 2025

Environnement et prévention des risques (27,3 M€): le budget progresse de 2,9 M€ par rapport à 2025 en lien avec l'évolution conventionnelle de la contribution obligatoire au SDIS de + 2,8 M€.

Aménagement et attractivité du territoire (4,6 M€) : la diminution (- 0,64 M€) est la conséquence d'un rééquilibrage des crédits du programme tourisme.

Réseau routier et mobilités (11,7 M€)

Le budget des routes intègre une baisse de - 3,5 %, soit - 0,4 M€ par rapport au BP 2025 mais s'aligne sur le montant des réalisations 2025.

Le budget du transport des élèves en situation de handicap quant à lui diminue de 66 000€, avec une proposition à inciter les bénéficiaires à prioriser l'indemnité kilométrique.

Administration générale (170,1 M€)

La masse salariale de l'ensemble des budgets est fortement impactée par les différentes mesures de revalorisations salariales telles que la progression liée aux carrières (0,55 M€), l'indexation du régime indemnitaire sur le taux INSEE (0,33 M€), la hausse de + 3 % par an des cotisations

patronales à la CNRACL pour 1,6 M€ par an jusqu'en 2028, comme évoqué dans le paragraphe dédié à la politique des ressources humaines.

Le coût de la dette progresse légèrement (+ 0,2 M€ par rapport au BP 2025) en lien avec les taux d'intérêts. Ce point est développé au sein de l'item 4 « Niveaux et structure de la dette départementale ».

Le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des DMTO est en diminution de 0,2 M€.

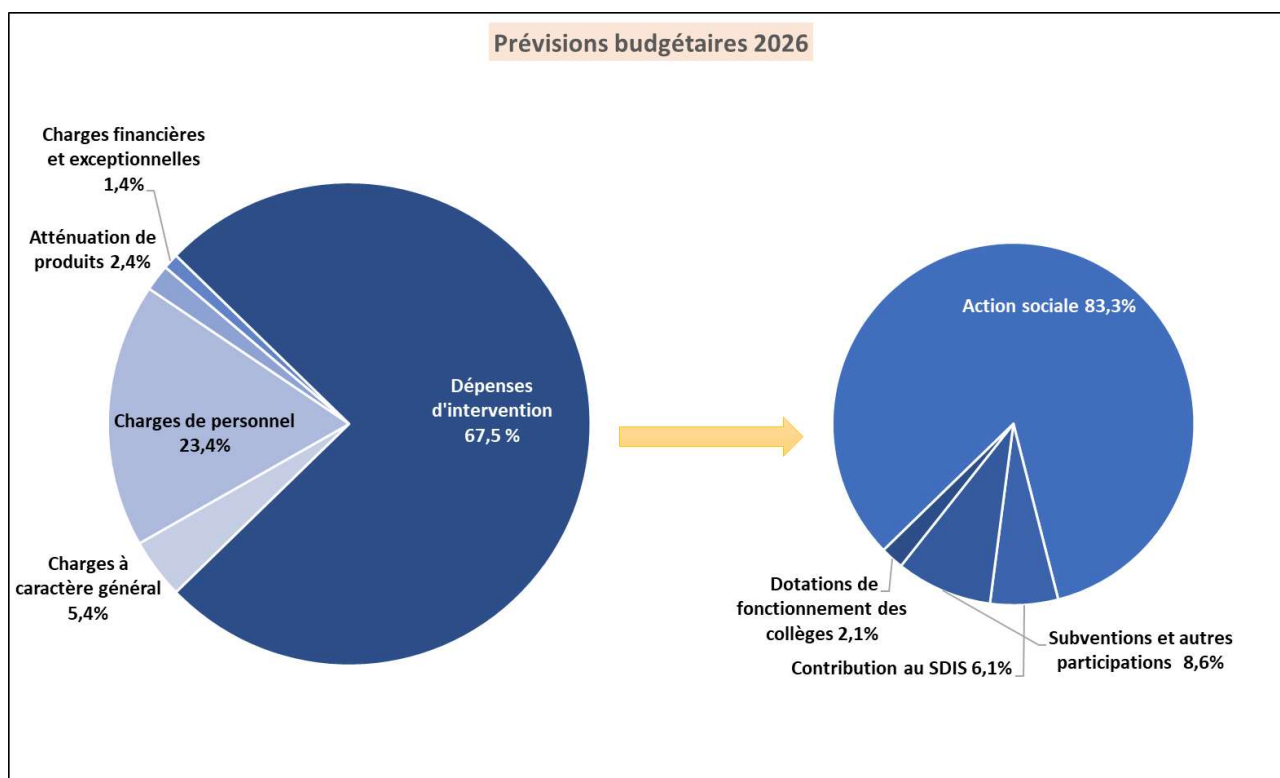
Un ajustement des frais de gardiennage est prévu à hauteur de + 0,33 M€.

La prévision sur les consommations énergétiques (électricité, gaz, carburant pour la flotte blanche) est en diminution de 0,1 M€ par rapport au BP 2025.

La mission **Pilotage (2,9 M€)** qui retrace les dépenses de fonctionnement de l'assemblée, les activités de pilotage stratégique et de communication reste stable par rapport à 2025.

Les dépenses de fonctionnement par nature de dépenses en 2026

La présentation selon la segmentation budgétaire est complétée d'une présentation par nature de dépenses afin de faire ressortir les impondérables du budget de fonctionnement.



Les dépenses d'intervention représentent près de 67,5 % des charges et l'essentiel tient aux compétences sociales (aides à la personne dont le RSA l'APA et la PH, et les frais de séjour et d'hébergement des établissements pour l'aide sociale à l'enfance, les personnes âgées et handicapées). Ces dépenses sociales obligatoires sont peu maîtrisables.

Le deuxième poste de dépense correspond aux dépenses de personnel qui représentent 23,6 % du budget. Elles évoluent selon des facteurs réglementaires et la progression en lien avec le déroulement des carrières (GVT). La fraction pilotable de ces dépenses concerne la gestion des effectifs, avec un gain budgétaire décalé dans le temps.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE

Les frais financiers qui représentent 1,4 % des dépenses de fonctionnement dépendent de la stratégie d'endettement et de la volatilité des marchés financiers. Leurs évolutions sont détaillées dans le rapport sur la dette départementale (partie 4).

Les charges à caractère général et les subventions et participations représentent 14 % du budget.

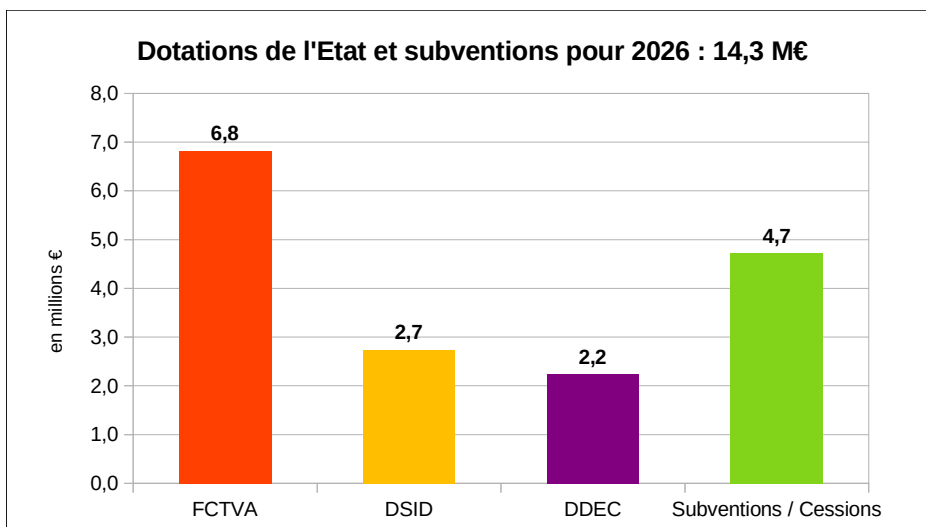
Envoyé en préfecture le 16/03/2026
 Reçu en préfecture le 16/03/2026
 Publié le
 ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE

► Les recettes réelles d'investissement pour 2026

Les recettes réelles d'investissement sont constituées des ressources externes c'est-à-dire les dotations et subventions d'investissement allouées au Département ainsi que des nouveaux emprunts de l'exercice. Les prévisions en matière d'emprunt sont développées dans une partie spécifique du rapport.

(en M€)	BUDGET 2025	CA Prév 2025	ROB 2026	% Evolution
Dotations dont	12,0	10,9	9,6	-20,1%
<i>dont DSID</i>	3,0	1,9	2,7	-9,7%
<i>dont FCTVA</i>	6,7	6,7	6,8	1,0%
Subventions et autres	1,4	1,1	4,7	229,0%
Emprunt	35,0	31,0	25,0	-28,6%
Recettes réelles d'investissement	48,5	43,0	39,3	-18,8%

Les dotations et subventions s'élèveraient à 14,3 M€. Les financements en investissement de l'Etat seraient de 9,6 M€ en baisse par rapport au BP 2025.



La principale dotation est le fonds de compensation de la TVA (6,8 M€) calculée à partir des dépenses d'investissement 2025.

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) qui s'élève à 2,7 M€ se rapporte à diverses réalisations structurantes des travaux des collèges.

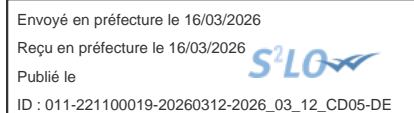
La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) s'établit à un montant stable de 2,2 M€ comme chaque année.

Le volet subventions (1 M€) correspond principalement au fonds vert pour la rénovation de la maison des solidarités (MDS) de Castelnaudary, la stratégie départementale pour la biodiversité et la Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) complété par une subvention de l'ADEME pour la déclinaison locale du schéma départemental des mobilités.

Le montant prévisionnel des cessions pour 2026 s'établirait à 3,7 M€.

► Les dépenses réelles d'investissement pour 2026 s'élèveraient à 60,2 M€. Ce montant est réparti entre les équipements départementaux (35,8 M€) et les subventions en investissement (24,4 M€), et n'intègre pas le remboursement de l'emprunt ou les dépenses liées au FUL.

Les dépenses d'investissement se rapprocheraient des réalisations 2025 permettant ainsi d'abonder les équilibres et le fonds de roulement de + 2 M€ en 2026.



-Les équipements départementaux

La prévision de dépenses en maîtrise d'ouvrage s'établit 35,8 M€ soit - 2,61 M€.

Crédits en M€ (MO)	CA 2024	BP 2025	CA Prev 2025	BP 2026	Evol 2026 / BP 2025
D Education	10,3	9,3	8,5	8,8	-6 %
E Culture et patrimoine	0,3	0,4	0,2	0,5	26 %
F Sport Jeunesse	0,1	0,1	0,1	0,1	-5 %
G Environnement et prévention des risques	0,7	0,5	0,4	0,6	29 %
H Aménagement et attractivité du territoire	0,4	0,5	0,4	0,4	-26 %
I Réseau routier et mobilité	28,8	21,9	21,8	18,4	-16 %
K Administration générale	4,4	5,7	3,8	7,0	24 %
L Pilotage et coordination	0,01	0,02	0,02	0,02	0 %
Total dépenses d'équipement	45,1	38,4	35,2	35,8	-7 %

Éducation (8,8 M€)

La maîtrise de l'énergie (2,1 M€) et les travaux de maintenance et d'entretien des collèges (2 M€) représenteront 47 % des dépenses de cette mission.

Culture et patrimoine (0,5 M€)

Les travaux de l'Abbaye de Lagrasse (0,1 M€) et le développement des collections de la bibliothèque et des archives départementales (0,2 M€) sont les principales dépenses de cette mission.

Sport et jeunesse (0,1 M€)

Les crédits de paiement de cette mission financeront l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnées ou de VTT.

Environnement et prévention des risques (0,6 M€)

La gestion des espaces naturels et sensibles s'élèvera à 0,3 M€ et les pépinières à 0,2 M€ notamment pour expérimenter la plantation d'essences forestières adaptées aux Corbières suite aux incendies de 2025.

Aménagement et attractivité du territoire (0,4 M€) correspond au remembrement (échange de parcelles agricoles pour optimiser ces dernières).

Réseau routier et mobilité (18,4 M€)

Le programme Routes est le poste le plus important des dépenses d'investissement (18,4 M€) avec la pérennisation du réseau (14,9 M€) ou encore les travaux neufs (2,3 M€) dont l'aménagement Puichéric/La Redorte ou la réparation du pont sur l'Argent Double à Peyriac-Minervo font partie. Cette mission est complétée par les dépenses en matière de mobilités douces notamment avec les pistes cyclables (0,7 M€).

Administration générale (7 M€)

Cette mission regroupe les dépenses concernant les travaux d'entretien des bâtiments départementaux (4,2 M€), l'approvisionnement (0,6 M€ notamment avec l'acquisition de véhicules) ou les systèmes d'informations (2,2 M€ pour les logiciels métiers ou le matériel informatique).

-Les subventions d'investissement

En matière de subventions, le montant des crédits de paiement se porterait à 24,4 M€ soit 0,6 M€ de plus qu'en 2025.

Crédits en M€ (subventions d'équipement)	CA 2024	BP 2025	CA Prev 2025	BP 2026	Evol 2026 / BP 2025
A Enfance Famille	0,9	0,4	0,1	0,2	-40 %
B Action sociale et insertion	0,9	0,9	0,8	0,7	-19 %
C Autonomie	0,7	0,9	0,1	0,4	-58 %
E Culture et patrimoine	1,1	0,6	0,6	0,7	22 %
F Sport Jeunesse	0,2	0,2	0,2	0,1	-59 %
G Environnement et prévention des risques	4,8	4,8	4,5	6,2	30 %
H Aménagement et attractivité du territoire	17,2	15,3	17,5	15,2	-1 %
I Réseau routier et mobilité	0,4	0,2	0,0	0,3	86 %
L Pilotage et coordination	0,3	0,50	0,56	0,5	-5 %
Total subventions d'équipement	26,7	23,8	24,4	24,4	2 %

Enfance famille (0,2 M€)

Cette mission comptabilise la subvention d'investissement versée au budget annexe de la Structure accueil enfance. Elle vise à financer les investissements bâtimentaires et les équipements nécessaires au fonctionnement de la structure, afin d'améliorer l'accueil des enfants.

Action sociale et insertion (0,7 M€)

En matière de logement, le Département apporterait son concours notamment à la construction de HLM (0,3 M€).

Autonomie (0,4 M€)

Les crédits de paiement seront destinés au financement de la construction d'habitat inclusif et de résidence autonomie (0,2 M€) et au remboursement d'un trop perçu de la CNSA suite à des déprogrammations d'opérations de construction d'habitat inclusif.

Culture et patrimoine (0,7 M€)

Ces crédits de paiement concerneront principalement les travaux de mise en valeur des sites pôles pays cathare.

Sport et jeunesse (0,1 M€)

L'enveloppe sera consacrée aux projets cyclables des EPCI connectés à la voie verte et aux itinéraires de randonnées et de VTT.

Environnement et prévention des risques (6,2 M€)

Le financement des infrastructures en matière d'eau potable et d'assainissement (2,5 M€) ou de prévention des inondations (2 M€) sont les postes de dépenses les plus importants de cette

mission. La collectivité assure également le remboursement des emprunts contractés par le SDIS pour la construction de casernes. L'annuité de ce remboursement s'élève à 0,9 M€.

Aménagement et attractivité du territoire (15,2 M€).

Les financements des infrastructures d'intérêt départemental (nouvelle ligne à grande vitesse Montpellier-Perpignan, très haut débit, aéroport de Carcassonne et port de Port La Nouvelle) et les projets d'équipements publics représentent un poste de dépenses de 12,1 M€ dans le cadre de l'aide aux Communes. Le programme hydroagricole (0,8 M€) et la reconstruction suite aux inondations de 2018 (2 M€) dont l'EHPAD de Trèbes (1 M€) complètent les investissements significatifs de cette mission.

Routes et mobilité (0,3 M€)

Ces dépenses concernent principalement des subventions en matière de mobilités douces et de pistes cyclables.

Pilotage et coordination (0,5 M€)

La troisième édition du Budget participatif engendrera le financement des projets retenus.

► Les engagements pluriannuels de dépenses d'investissement 2026 :

La part d'encours des AP votés antérieurement au 31/12/ 2024 s'élevait à 190,5 M€.

Au 31/12/25 cet encours s'élève à 134,2 M€ soit une baisse de 56,3 M€.

Cet effort d'économie a été réalisé afin de maintenir une trajectoire financière soutenable en investissement.

L'encours à fin 2025 des AP votées précédemment s'élève pour 2026 à 52,8 M€ (31,8 M€ d'équipements et 21 M€ de subventions) de crédits de paiements d'équipement repris dans le projet de budget 2026 (voir annexe 1).

Les opérations d'investissement sont dans leur très grande majorité pluriannuelles et, de ce fait, gérées en autorisations de programmes (AP).

Elles sont votées au budget pour leur montant pluriannuel (AP) avec des échéanciers de paiement annuel (CP) qui ont des incidences financières sur les futurs budgets.

Les AP s'organisent entre les opérations en maîtrise d'ouvrage de la collectivité (équipements départementaux) et les subventions attribuées aux organismes publics ou privés (équipements non départementaux).

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE

Les AP pour 2026 s'élèveraient à près de 50,9 M€ soit 10,7 M€ de plus qu'en 2025.

AP VOTEES ET INDIVIDUALISEES 2024, 2025 ET 2026

Montant AP en M€ <small>(votées au BP et DM)</small>	AP 2024	AP indiv 2024*	AP 2025	AP indiv 2025*	AP 2026 prév
Total maîtrise d'ouvrage	44,3	44,3	20,1	20,1	31,7
D Education	7,3	7,3	3,7	3,7	7,4
E Culture et patrimoine	0,03	0,03	0,03	0,03	0,05
F Sport Jeunesse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
G Environnement et prévention des risques	0,7	0,7	0,0	0,0	0,2
I Réseau routier et mobilité	32,7	32,7	16,2	16,2	17,8
K Administration générale	3,6	3,6	0,1	0,1	6,0
L Pilotage et coordination	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Total subventions d'équipement	27,6	24,1	20,1	16,3	19,2
B Action sociale et insertion	1,0	0,9	0,9	0,7	0,8
C Autonomie	2,8	2,7	2,3	0,0	0,3
E Culture et patrimoine	0,6	0,6	0,3	0,3	0,8
F Sport et jeunesse	0,1	0,1	0,1	0,05	0,1
G Environnement et prévention des risques	8,0	6,1	5,8	5,5	4,2
H Aménagement et attractivité du territoire	14,0	13,4	9,1	8,6	12,3
I Réseau routier et mobilité	0,2	0,2	0,5	0,4	0,5
L Pilotage et coordination	1,0	0,0	1,0	0,8	0,2
Total	71,9	68,4	40,2	36,4	50,9

*Les AP individualisées s'entendent par les AP affectées en session pour la maîtrise d'ouvrage et en commission permanente pour les subventions.

Les AP de maîtrise d'ouvrage s'élèvent à 31,7 M€ et sont constituées d'AP récurrentes d'entretien et d'amélioration du patrimoine départemental (d'une durée de 4 ans) et d'AP projets pour des opérations spécifiques dont la durée est fonction des projets.

Sur le programme des collèges (mission D), les AP s'élèvent à 7,4 M€ et sont dédiées aux travaux de maintenance (4,4 M€), aux travaux urgents de désamiantage et correctifs (1,7 M€) et aux équipements tous collèges (1,2 M€).

Concernant les investissements routiers (mission I), 17,8 M€ d'AP concernent la pérennisation du réseau (14,5 M€), les grands projets (1,8 M€) et les pistes cyclables (1,5 M€).

Les AP de la mission administration générale s'élèvent à 6 M€ dont 4,7 M€ pour le programme Logistique et patrimoine avec la remise aux normes du château de Villegly (2 M€), la mise en œuvre d'ombrières à l'hôtel du Département (0,9 M€) et l'achat et les travaux de la DREAL pour installer la maison des solidarités de Carcassonne ouest (1,6 M€). Une AP de 1,3 M€ est consacrée aux systèmes d'informations et télécommunications.

En matière de subventions, les AP se situeraient autour de 19,2 M€ soit une baisse de 0,9 M€ par rapport à 2025. Les missions Aménagement et attractivité du territoire (12,3 M€) et Environnement et prévention des risques (4,2 M€) représentent 86 % des AP subventions avec principalement les aides aux équipements communaux (7,5 M€), les subventions en matière d'eau potable et d'assainissement (1,5 M€), la prévention des inondations (1,68 M€) ou encore la reconstruction de l'EHPAD de Saint Hilaire.

Les orientations budgétaires précédemment exposées, sous réserve d'ajustements, donneront lieu à une présentation détaillée des crédits lors du budget primitif 2026.

► Le résultat financier prévisionnel 2026 : une amélioration des grands équilibres

L'objectif pour 2026 est de renforcer la santé financière du Département en rehaussant le niveau de fonds de roulement à 66 M€ et de sortir le taux de CAF brute du seuil d'alerte de 7 % et en deça pour le porter à 9 % et ainsi sécuriser le financement de l'investissement prévu à la programmation pluriannuelle des investissements.

En M €	2024	2025 prév	CA prév 2026	Evol. 2026/2025
Recettes réelles de fonctionnement	585,3	598,31	608,99	1,8%
<i>Recettes réelles de fonctionnement hors Fonds de sauv.</i>	585,3	598,31	597,89	-0,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	554,1	557,50	552,23	-0,9%
CAF brute	31,2	40,8	56,8	39%
<i>CAF brute hors Fonds de sauv.</i>	31,2	40,8	45,7	12%
Taux de CAF brute	5%	7%	9%	
<i>Taux de CAF brute hors Fonds de sauv.</i>	5%	7%	8%	
Dépenses réelles d'investissement	94,7	82,0	80,2	-2,3%
<i>dont équipements</i>	71,8	59,6	57,9	-2,8%
Recettes réelles d'investissement	38,1	43,3	39,3	-9,1%
<i>dont emprunt avec RAR</i>	20,0	31,0	25,0	-19,4%
Besoin en financement net d'emprunt	56,6	38,8	40,9	5,4%
Résultat de clôture	58,3	50,2	66,1	31,7%
Capacité de désendettement (en années)	7,0	5,7	4,1	-1,6
<i>Capacité de désendettement (en années) hors Fonds de sau</i>	7,0	5,7	5,1	-0,6

Sur la base d'un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 98,5 % et de 95 % en investissement en lien avec la baisse budgétaire le résultat de l'exercice serait le suivant :

Les recettes progresseraient en valeur de (+ 1,8%) du fait du fonds de sauvegarde (+ 11,1 M€) allié au maintien de la progression des DMTO et de l'application en année pleine du relèvement du taux de 0,5 %. Les charges enregistreraient une diminution de près de 1 % avec le transfert de l'APA en établissement (fusion des sections soins et dépendances) et la maîtrise par le département des autres dépenses. L'épargne serait relevée de 2 points et portée à 9 %, et la capacité de désendettement diminuerait pour tomber à 4 ans.

Les dépenses d'investissement ont été ajustées à la capacité financière, afin de limiter le recours à l'emprunt à hauteur de 25 M€ projetés dans un contexte de coût de charges financières qui se stabiliseraient. Il n'y aurait ainsi pas de prélèvement sur le fonds de roulement pour boucler le financement des investissements comme amorcé en 2025.

Pour résumer, l'année 2026 sur la base de taux de réalisation prévisionnels serait marquée par une évolution contrainte des dépenses de fonctionnement inférieure à l'évolution des recettes. Les ratios financiers s'améliorent grâce au ralentissement des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

La prospective reste fragile. Les incertitudes sur l'avenir des recettes conduisent à intensifier les efforts de maîtrise des charges, notamment de personnel, et à une planification toujours plus rigoureuse des investissements et du patrimoine du Département.

3.2. LA PROSPECTIVE JUSQU'EN 2028

► A compter de 2026 l'évolution des recettes courantes est projetée entre + 1,8 % grâce au fonds de sauvegarde pour 2026 et l'évolution des DMTO et 1,5 % par an ensuite sans reconduction du fonds de sauvegarde et une évolution plus modérée des DMTO.

Ce scénario postule pour :

- un produit de DMTO en progression de 8 % en 2026 et 4 % ensuite
- un ensemble DGF-DGD en baisse de -0,3 % en 2026 pour la DGF comme en 2025 et chaque année ensuite soit moins 0,2 M€ par an. En effet, le gel de l'enveloppe de la DGF avec une hausse de population induit un prélèvement sur la dotation forfaitaire de péréquation comme 2025.
- pour les autres recettes, les évolutions estimées pour 2026 sont prolongées : la TVA évoluerait de 0,5 %, la TSCA (+ 5 % après transfert), les concours CNSA baisse de 10 % en 2026 en lien avec le transfert de l'APA en établissement et progressent de + 5 % après 2026 en lien avec la dynamique projetée sur les dépenses APA et PCH.
- Enfin, un fonds de sauvegarde est débloqué pour les départements les plus en difficulté uniquement pour l'année 2026. Pour le département de l'Aude, il s'élève à 11,1 M€ en 2026 et rien par la suite.

Selon ces hypothèses, l'évolution des recettes de fonctionnement s'établirait comme suit :

En M€	2025	2026	2027	2028
Recette de fonctionnement	598,3	609,0	607,9	618,7
<i>Variation à périmètre constant en €</i>	13,1	10,7	-1,1	10,8
<i>Variation à périmètre constant en %</i>	2,2 %	1,8 %	-0,2 %	1,8 %

La baisse des recettes en 2027 (-0,2%) s'explique par la perte du fonds de sauvegarde.

► A partir de 2026, les dépenses de fonctionnement seront ajustées afin de maintenir un taux d'épargne brute moyen de 7 % correspondant à la cible minimale d'autofinancement que s'est fixé le Département.

Sur 2025 et 2026, le département de l'Aude respecte l'objectif d'évolution des dépenses publiques (OED) de la loi de programmation des finances publiques de 2023 à 2028.

Cet OED était fixé à inflation - 0,5 % soit 1,5 % pour 2025 et 1,3 % pour 2026.

Le transfert de la fusion des sections est une des raisons du respect de ce seuil cependant, le retraitement opéré (AIS et ASE) montre bien que le département maîtrise de façon importante ses autres dépenses dont les ressources humaines.

La réalisation d'un scénario fil de l'eau (sans effort de gestion) montre que la poursuite de la maîtrise des dépenses est nécessaire.

Un effet ciseau se révèle, en projetant l'évolution des Allocations individuelle de solidarité (AIS) sur la moyenne constatée des années précédentes autour de 9,5 % pour l'APA / PCH, un RSA à 2,7 % et des dépenses RH à 3 %.

Dans ce scénario, la progression des dépenses de fonctionnement (+ 5 %) serait plus forte que celle des recettes en moyenne (+1,6 %) sur 2027 et 2028 rendant insoutenable cette hypothèse qui aboutie à un taux d'épargne brute en 2027 à 5 % et en 2028 à 3 %, tous deux dans les seuils d'alerte.

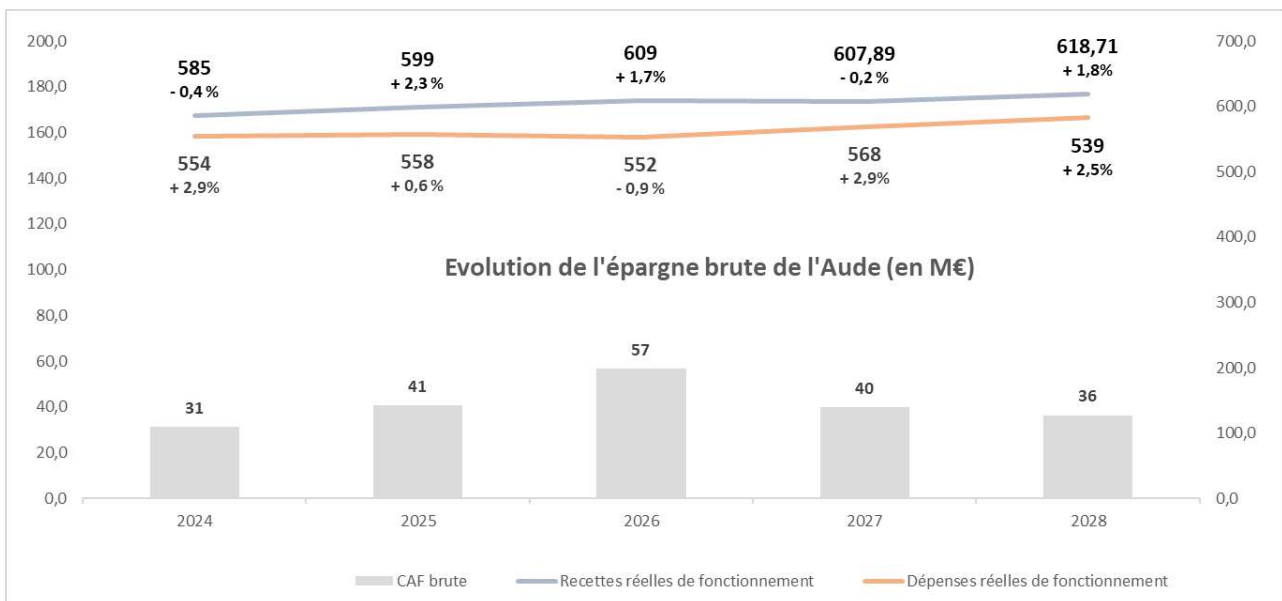
Dans ces conditions, pour maintenir un taux d'épargne brute proche de 7 % en 2028, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement serait la suivante :

Cette trajectoire qui permet de stabiliser l'autofinancement et la capacité à investir nécessite une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement (l'évolution AIS serait de 6 % en moyenne).

Cette trajectoire sera être ajustée au vu de l'évolution effective des recettes courantes du Département dont le produit incertain des DMTO et la fraction de TVA, fiscalité ajustée par l'État selon l'effort demandé aux collectivités territoriales. Cela reste un équilibre fragile.

Scénario proposé	En M€	2025	2026	2027	2028
Total DRF		557,5	552,2	568,1	582,3
<i>Variation</i>		0,62%	-0,95%	2,88%	2,49%
AIS et hébergement enfance		245,2	240,9	251,0	260,1
<i>variation</i>		0,65%	-1,76%	4,23%	3,61%
Total DRF Hors AIS et ASE		312,3	311,4	317,1	322,2
<i>Variation</i>		0,59%	-0,30%	1,83%	1,61%
Rappel OED Loi de programmation 2023-2027		1,50 %	1,30 %	1,30 %	-
Taux de CAF brute		7%	9%	7%	6%

Selon ces hypothèses, l'épargne brute du Département en 2027 diminuerait de 17 M€ et passerait à 40 M€ et à 36 M€ en 2028.



Scénario fil de l'eau	En M€	2025	2026	2027	2028
Total DRF		557,5	552,2	578,5	603,3
Variation		0,62%	-0,95%	4,75%	4,30%
AIS et hébergement enfance		245,2	240,9	251,0	260,1
variation		0,65%	-1,76%	4,23%	3,61%
Total DRF Hors AIS et ASE		312,3	311,4	327,4	343,2
Variation		0,59%	-0,30%	5,15%	4,83%
Rappel OED Loi de programmation 2023-2027		1,50 %	1,30 %	1,30 %	-
Taux de CAF brute		7%	9%	5%	3%

► Les dépenses d'investissement budgétisées s'établiraient à ce stade en moyenne à 60,7 M€ par an composé de 34,8 M€ de dépenses d'équipement et de 25,7 M€ de subventions versées.

BUDGETAIRE En M€	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement hors dette	59,6	60,2	62,0	59,9
Dépenses d'équipement	35,1	35,8	34,9	33,8
Subventions d'équipement versées	24,2	24,0	27,0	26,0
Autres dépenses	0,2	0,4	0,1	0,1
Recettes d'investissement hors dette	12,2	14,3	11,4	11,3
FCTVA	6,7	5,8	4,4	4,3
Autres participations et subventions reçues	5,3	4,9	6,9	6,9
Cessions et autres	0,1	3,6	0,0	0,0
Investissements Nets	47,4	45,8	50,7	48,7

La projection des dépenses d'investissement réalisées avec un taux d'exécution de 95% s'établiraient en moyenne à 57,7 M€ par an, composées de 33 M€ de dépenses d'équipement et de 24,4 M€ de subventions versées.

TAUX DE REALISATION de 95%	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'investissement hors dette en M€	59,6	57,2	58,9	56,9
Dépenses d'équipement	35,1	34,0	33,2	32,1
Subventions d'équipement versées	24,2	22,8	25,6	24,7
Autres dépenses	0,2	0,4	0,1	0,1
Recettes d'investissement hors dette en M€	12,2	14,3	11,4	11,3
FCTVA	6,7	5,8	4,4	4,3
Autres participations et subventions reçues	5,3	4,9	6,9	6,9
Cessions et autres	0,1	3,6	0,0	0,0
Investissements Nets	47,4	42,8	47,6	45,7

► Les recettes propres d'investissement, composées du FCTVA, de la DDEC et des subventions reçues, atteindraient en moyenne 12,3 M€ par an.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

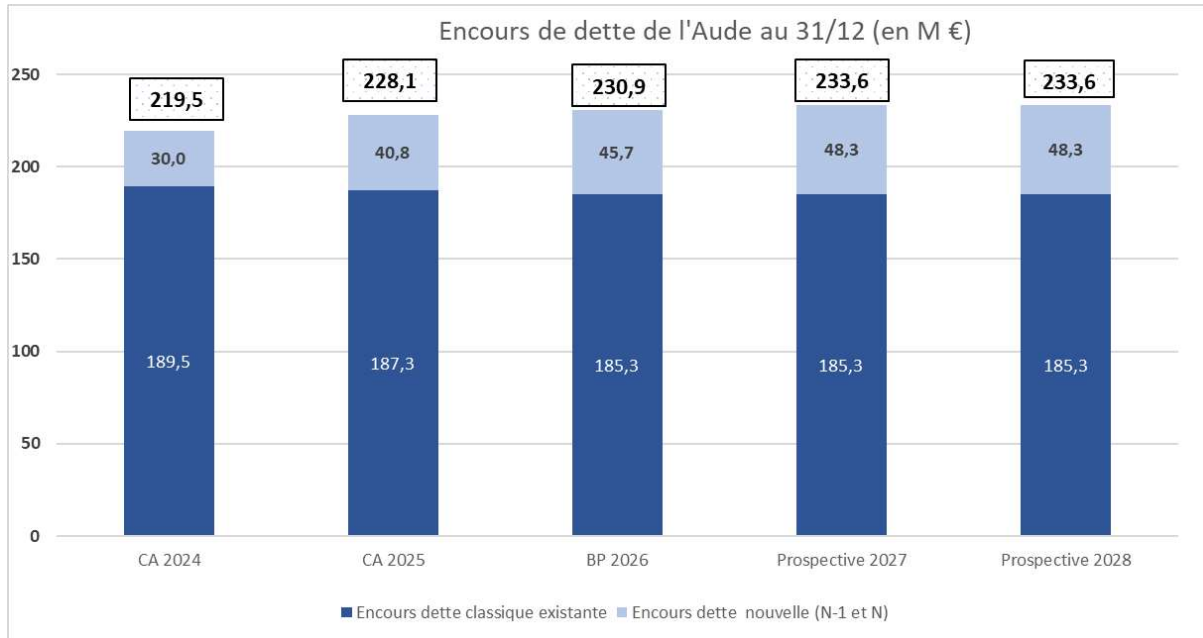
Publié le



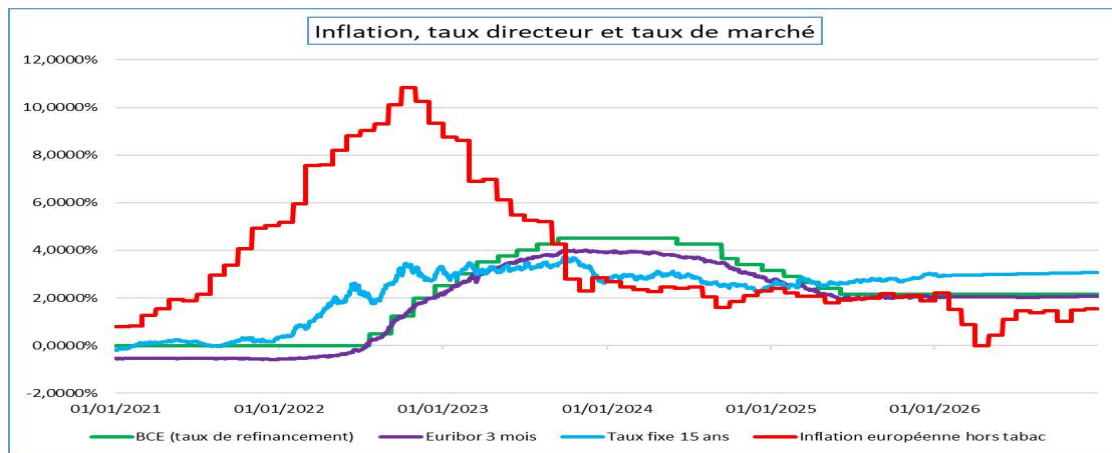
ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE

L'encours de dette resterait maîtrisé, à 233 M€ en fin de période, et la capacité de désendettement afficherait un niveau stable autour de 5,5 ans, en dessous des 10 ans.

Les emprunts nouveaux sont calculés de sorte à couvrir les dépenses, avec un fonds de roulement ramené à 50 M€ (58,4 M€ fin 2024). Ils sont supposés souscrits à un taux d'intérêt de 3,7 %.



4. NIVEAU ET STRUCTURE DE LA DETTE DÉPARTEMENTALE



L'exercice 2025 est marqué par une maîtrise de l'inflation et de fait un desserrement progressif de la politique monétaire de la BCE. Les taux de marché accompagnent cette inflexion des taux directeurs.

Lors de sa consultation bancaire 2025, le Département a obtenu des conditions financières favorables sur la dette souscrite (taux fixe entre 3,52 % et 3,66 % et marge de 0,98 % sur taux variable), pour un volume total de 21 M€ sur les 25 M€ d'emprunts nouveaux inscrits au budget.

Le Département poursuit ainsi sa stratégie de diversification des taux et de moindre recours à l'emprunt visant à limiter la charge d'intérêt en fonctionnement et la stabilisation de l'encours.

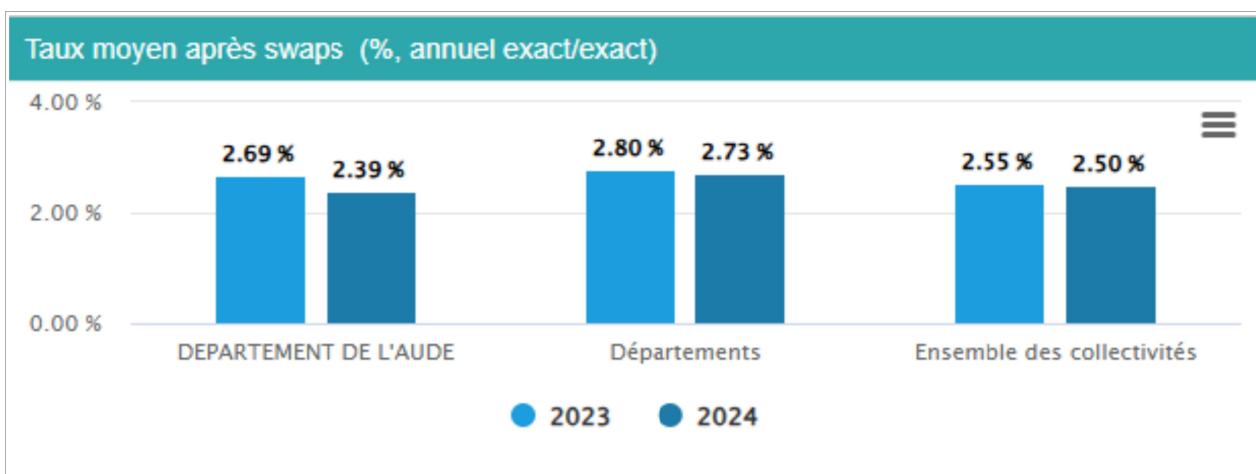
Par ailleurs, trois prêts pour un volume de 15 M€ disposent d'une phase de mobilisation revolving pouvant aller jusqu'à 24 mois au maximum permettant une optimisation de la trésorerie.

Enfin, un prêt « Cohésion sociale » ciblé sur les opérations de réhabilitation et de reconstruction des collèges de 3 M€ souscrit avec la Banque des territoires est identifié comme « prêt vert ». L'encours de dette du département s'établit à 228,13 M€ au 31/12/2025. Il se répartit à 48,6 % en taux fixe (49,4 % en 2024) avec un taux moyen de 1,46 % et 51,4 % en taux variable (50,6 % en 2024) avec un taux moyen de 2,69 %. La dette est saine au regard de l'exposition au risque de taux et son classement GISSLER est à 100 % classé A1 représentant le plus faible niveau de risque.

La capacité de désendettement ressort à 5,6 ans contre 7 ans en 2024, en nette amélioration de part la progression de l'épargne brute et la stabilisation de l'encours de dette. Globalement, le niveau de ce ratio reste acceptable mais à surveiller bien qu'étant en dessous du seuil d'alerte de 10 ans pour les départements.

Le taux moyen de la dette au 31/12/2025 est de 2,09 % contre 2,39 % en 2024. L'observatoire de la dette réalisé courant mars de chaque année par Finance Active devrait permettre de situer le Département par rapport aux départements de même strate.

Depuis de nombreuses années, le Département de l'Aude est bien positionné comme l'indique le dernier graphique publié par finance active ci-après.



En 2026, le montant des nouveaux emprunts se situerait au maximum à 25 M€, 50 % à taux fixe au taux de 3,75 % et 50 % à taux variable plus marge de 1 %.

L'encours de dette progresserait de 2,8 M€ déduction faite de l'amortissement annuel et s'établit à 230,9 M€. Chaque année le recours à l'emprunt est ajusté au plus près des besoins, afin de minorer le montant à souscrire.

Les intérêts de la dette 2026 devraient progresser de 0,2 M€ par rapport aux inscriptions 2025. En effet, la réduction de l'enveloppe revolving (de 31,1 M€ à 16 M€) suite à consolidation de ces prêts génère des intérêts sur toute l'année sans possibilité d'optimisation. Par ailleurs, la part variable de l'encours intègre une translation de la courbe des taux de (+) 0,5 % à minima.

Le remboursement en capital 2026 sera de 22,1M€, en baisse de 0,19M€ par rapport à 2025, la modération du recours à l'emprunt réduit le niveau de remboursement de l'amortissement.

Les arbitrages en matière de taux devraient évoluer dans un environnement plutôt haussier pour les emprunts nouveaux en 2026.

Les index variables réagissent principalement aux décisions monétaires. La banque centrale européenne devrait au mieux maintenir ses taux inchangés voire les ajuster en cas de risque inflationniste. Le niveau de son principal taux directeur s'établit à 2,15 % (3,15 % fin 2024).

Les taux fixes se réfèrent aux taux longs et réagissent davantage aux anticipations de croissance économique. Après avoir le plus fortement augmenté en 2022, les taux fixes ont évolué sur la période 2023-2024 à un niveau inférieur aux taux monétaires signe d'une croissance économique

atone. Cette tendance s'est inversée courant 2025 avec des niveaux de taux fixe supérieurs de 100 PB par rapport aux taux variables. Il paraît donc important de continuer à privilégier le choix du taux variable (autant que le taux fixe) afin d'éviter de figer des marges sur le long terme et se donner des possibilités de renégocier les marges sur taux variable.

Lors de la prochaine consultation, le Département continuera à demander des indexations à taux fixe et à taux variable. Une attention particulière sera portée sur l'offre de prêts dits « verts » au regard des investissements pouvant être présentés en faveur du développement durable.

Il conviendra de renouvellement la ligne de trésorerie et du placement de trésorerie pour 2027.

Un rapport détaillé sur l'état de la dette et ses perspectives sera présenté lors du vote du budget 2026.

5. UNE POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES EN ADÉQUATION AVEC LE PROJET DE MANDAT

La politique de ressources humaines vise à apporter les moyens indispensables à l'exercice d'un service public départemental de qualité, à améliorer les conditions de travail et à reconnaître les compétences et l'investissement des agents de la collectivité.

Cette politique recherche le meilleur ajustement possible des effectifs au regard des besoins et de l'enjeu de maîtrise des dépenses RH représentant 24,9 % du budget de fonctionnement.

• Effectifs

Effectifs rémunérés (au 31/12)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	2581	2607	2602	2600	2563	2503
dont titulaires	1942	1972	1946	1894	1857	
dont contractuels	285	279	296	335	341	
dont ASSFAM	354	356	360	371	365	

Le Département de l'Aude comptabilise, au 31/12/2025, 2 563 agents tous statuts confondus, dont 1 857 agents titulaires.

La part, des agents contractuels au nombre de 341, se distingue de la façon suivante : 284 agents sur emploi permanent, 57 agents sur emploi non permanents ou vacataires.

Il est constaté, depuis 2022, une diminution de près de 6 % des effectifs des agents titulaires au profit des agents contractuels en hausse de 22 % toujours sur la même période (hors assistants familiaux).

Le statut de fonctionnaire ne semble plus être un motif d'attractivité notamment chez les jeunes générations.

ETP rémunérés (au 31/12)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<small>source EKSAB</small>	2477,7	2498,3	2506,3	2518,6	2487,66	2427,66

Les effectifs rémunérés baissent de 1,4 % sur la période 2024-2025 et les ETP rémunérés baissent de 1,2 %.

Sur la même période, le nombre d'assistants familiaux a diminué de 1,6 %. En 2022, au constat de l'augmentation des besoins en matière d'accueil social de l'enfance, la collectivité s'est engagée dans une campagne de recrutement de 100 assistants familiaux sur 3 ans, avec une prévision d'embauche de 33 assistants familiaux par an qui n'est pas atteint au regard du manque de candidats.

Afin d'optimiser les ressources, il est proposé de poursuivre les actions visant à maîtriser les effectifs rémunérés permanents et non permanents (renforts), en interrogeant systématiquement le besoin et l'organisation interne des missions.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
 Reçu en préfecture le 16/03/2026
 Publié le
 ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE



▪ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel (budget principal et budgets annexes confondus) se sont élevées à 139,5 M€ en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025	ROB 2026
Total des budgets	115,1	122,9	131,4	136,3	139,5	140,3
Taux d'évolution	1,9%	6,8%	6,9%	3,8%	2,3%	0,6%

(Hors remboursement des frais de mission, assurance du personnel et frais d'accueil familial des assistants familiaux).

Dépenses de personnel en M€*	2022	Evol.	2023	Evol.	2024	Evol.	2025	Evol.	ROB 2026	Evol.
Budget principal	113,6	6,5%	121,3	6,8%	125,9	3,8%	127,1	0,9%	129,8	2,1%
BA Laboratoire vétérinaire	1,1	5,8%	1,1	4,9%	1,2	5,6%	1,2	1,6%	1,2	4,1%
BA SATESE	0,8	4,0%	0,8	6,1%	0,8	-5,1%	0,8	3,0%	0,8	3,4%
BA Parc Laboratoire Routier	2,2	1,5%	2,2	3,6%	2,3	3,9%	2,2	-6,2%	2,3	8,0%
BA structure accueil enfance	5,3	15,4%	5,9	10,7%	6,1	4,4%	6,0	-2,3%	6,1	1,4%
Total des budgets	122,9	6,8%	131,4	6,9%	136,3	3,8%	137,3	0,7%	140,3	2,2%

*Hors remboursement des frais de mission, assurance du personnel et frais d'accueil familial des assistants familiaux

L'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre de mesures exogènes (imposées à l'administration) avec une évolution de la valeur du SMIC + 1,18 % au 1^{er} janvier 2026 et les avancements d'échelon.

Des mesures endogènes (décisions internes) produisent des effets sur la masse salariale avec les avancements de grade et la promotion interne couplés aux revalorisations du régime indemnitaire au regard du taux INSEE (prévisionnel pour 2025 et application en 2026 + 1,8 %).




Ces mesures sont venues influencer la trajectoire budgétaire initialement fixée qui aura également une incidence sur l'exercice 2025 par son effet report.

L'estimation budgétaire pour l'exercice 2026 repose sur des mesures de deux ordres :

✓ **Exogènes :**

- augmentation de la cotisation patronale CNRACL (+ 3 % / an durant encore 3 ans). Cette mesure, intervenue dans le cadre de l'élaboration du budget du gouvernement, a été publiée par décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 et est applicable au 1^{er} janvier 2025 durant 4 années consécutives.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
 Reçu en préfecture le 16/03/2026
 Publié le
 ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE



✓ **Endogènes :**

- avancements d'échelons et avancements de grades/promotions internes
- revalorisations du régime indemnitaire selon l'évolution du taux INSEE (estimation + 1,8 %)

Mesures 2026	Coûts 2026
Mesures exogènes	
Majoration du taux de cotisation d'assurance vieillesse de la CNRACL de 3 points	1 600 000 €
Augmentation du SMIC + 1,18 % au 1er janvier 2026	410 640 €
Avancements d'échelon avec effet report 2025	549 000 €
Evolution de l'assurance statutaire du personnel	45 000 €
Mise en conformité réglementaire de la Prestation Complémentaire Santé (PSC) : passage de 12,50 à 15 €	200 000 €
Mesures endogènes	
Avancement de grade	182 000 €
Créations de 12 postes en 2025 : 12 postes sur le budget principal (3 informatique, 2 collègues, 3 culture, 3 MDPH)*	574 000 €
Indexation du régime indemnitaire (250 000 €) et de la prime d'entretien des assistants familiaux (79 411 €) sur le taux Insee (+ 1,8 %)	329 411 €
Avancement d'échelon 2026	344 494 €
Total mesures 2026	4 234 545 €

*Ces créations de postes proviennent de l'internalisation de missions suite à la suppression de structures que le département finançait par ailleurs.

Le total de ces mesures s'élève à 4,2 M€ et augmente d'autant le BP 2026 porté à 140 M€, tous budgets.

Dans ce contexte, des pistes d'optimisation des dépenses en matière de personnel sont recherchées. Ces efforts seront pilotés au travers d'indicateurs et d'outils de gestion.

En 2026, la progression des dépenses de personnel s'élèverait à + 2,2 %, soit un montant supplémentaire de 3 M€ par rapport à la dépense 2025.

L'évolution liée au GVT (glissement vieillesse technicité) est estimée à 1 % par an.

▪ **Temps de travail**

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le temps de travail des agents départementaux a été réévalué à la hausse passant de 1567 h à 1607 h (hors cycles particuliers) afin de se conformer à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

▪ **Avantages en nature**

Après plusieurs années de baisse le montant des avantages en nature appliqués aux agents est en hausse sur 2025.

Avantages en nature Source EKSAE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Repas	10 735,00 €	9 485,00 €	8 654,00 €	5 575,00 €	9 108,00 €	10 896,00 €
Logement	34 115,00 €	36 888,00 €	44 422,00 €	47 218,00 €	45 050,00 €	49 589,00 €
Véhicule	24 954,00 €	23 170,00 €	6 669,00 €	6 185,00 €	18 486,00 €	17 938,00 €
Total général	69 804,00 €	69 543,00 €	59 745,00 €	58 978,00 €	72 644,00 €	78 423,00 €

▪ **Absentéisme (titulaires et contractuels permanents)**

Après une baisse en 2023, le taux d'absentéisme a progressé depuis 2024.

source EKSAE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'absentéisme	8,47 %	8,67 %	8,66 %	9,12 %	8,47 %	9,37 %	10,05 %

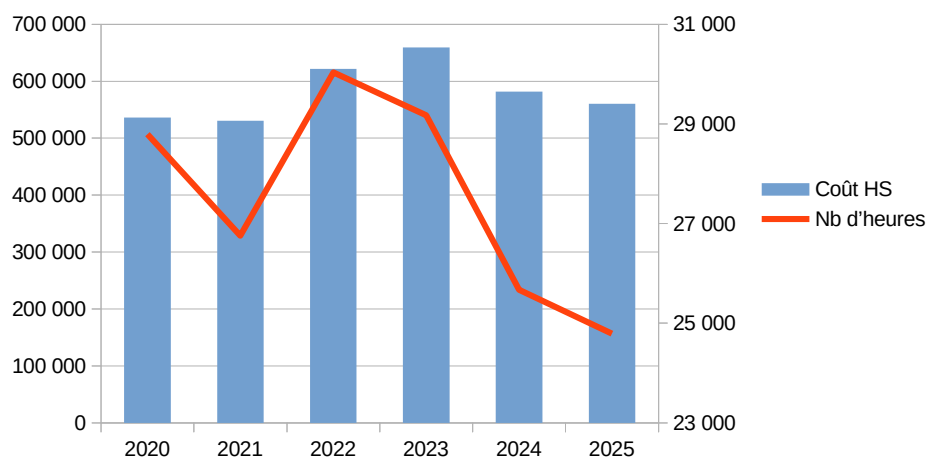
Le taux d'absentéisme constitue un indicateur essentiel, en lien avec le vieillissement des effectifs. Il est suivi au travers de tableaux de bords RH et transmis mensuellement aux directeurs métiers.

▪ **Heures supplémentaires**

Le coût des heures supplémentaires a diminué de 11,7 % entre 2023 et 2024 puis de 3,7 % entre 2024 et 2025 .

source EKSAE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb d'agents	448 agents	391 agents	413 agents	426 agents	419 agents	393 agents
Coût HS	535 989 €	530 486 €	621 343 €	659 181€	581 780 €	560 189 €
Nb d'heures	28 789 h	26 753 h	30 036 h	29 172 h	25 670 h	24 787 h

Etat des heures supplémentaires




Pour mémoire, en 2023, le coût global des heures supplémentaires (effet prix) avait augmenté en raison de la hausse du coût moyen d'une heure supplémentaire (liée aux revalorisations du SMIC, du point d'indice et des grilles indiciaires) malgré une baisse du nombre d'heures réalisées.

En 2025, l'atterrissage du nombre d'heures supplémentaires baisse de 3,4 % par rapport à 2024 pour atteindre 24 787 h (soit une baisse continue de - 17,5 % entre 2022 et 2025).

La poursuite du pilotage des heures supplémentaires et des astreintes constituera un enjeu pour le Département également pour l'année 2026.

▪ **Les frais de déplacement**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
 Reçu en préfecture le 16/03/2026
 Publié le
 ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE



Les dépenses relatives aux remboursements des frais de déplacements ont diminué de - 4,6 % en 2025 par rapport à 2024.

source EKSAE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Frais de déplacement	1 458 843,00 €	1 653 301,00 €	1 924 489,00 €	1 966 212,00 €	2 084 995,00 €	1 987 871,00 €

Malgré une baisse en 2025, les frais de déplacement continueront de faire l'objet d'une vigilance accrue permettant de veiller à la maîtrise de cette dépense en 2026.

▪ **Formation**

Le Département investit chaque année dans la formation et dans le perfectionnement des compétences des agents. Les besoins des agents et les projets stratégiques des services sont recensés pour élaborer le plan et le programme de formation.

Les axes du plan de formation visent à accompagner les agents dans les domaines suivants :

- Formations obligatoires (la santé et la sécurité au travail),
- Acquisition et montée en compétences dans le cadre de leurs missions,
- Formations transversales (management, numérique)
- Accompagner les parcours professionnels et les transitions de carrière (préparations aux concours et examens, formation personnelle)

Le Département s'inscrit résolument dans une dynamique d'accompagnement des agents dans leur montée en compétence et leur professionnalisation.

Au-delà de la contribution obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de près de 852 490€, le Département prévoit environ 411 299 € de crédits pour des formations auprès d'organismes spécialisés.

A ce titre, le budget dédié à la formation professionnelle sera supérieur à 1 M€, comme en 2025.

6. LES BUDGETS ANNEXES

En complément de son budget principal, la collectivité a quatre budgets annexes comptablement rattachés. L'individualisation de ces budgets tient à des exigences réglementaires comme l'assujettissement à la TVA, l'application d'une norme comptable spécifique ou encore la préexistence du service avant son intégration dans la collectivité.

Ces budgets annexes représentent moins de 3 % du budget départemental agrégé (avant retraitement des flux croisés).

Laboratoire départemental d'analyse (ex laboratoire vétérinaire)	Analyses biologiques sur la santé animale, la qualité des eaux et l'hygiène alimentaire
Service d'assistance technique	Conseil et accompagnement auprès des collectivités en matière d'eau et assainissement
Parc et laboratoire routier	Prestations et travaux pour le Département (<i>in house</i>), gestion de la flotte automobile et du réseau radio
Structure accueil enfance	Accueil en urgence des mineurs, observation et orientation

Ces budgets annexes répondent à la qualification de service public administratif. C'est-à-dire que le financement de ces services pèse essentiellement sur le contribuable et non l'utilisateur. Si la moitié des prestations du laboratoire départemental d'analyse font l'objet d'une tarification (il faut voir dans l'autre moitié qui est gratuite une mesure de soutien à la filière agricole et pastorale), l'essentiel des ressources de ces budgets provient des transferts financiers du budget principal.

On distingue deux types de flux financiers croisés avec les budgets annexes :

- les subventions d'équilibre (et la dotation d'investissement au budget de la SAE) versées par le budget principal,
- la facturation au budget principal des prestations de travaux et de location d'engins effectuées par le Parc et laboratoire routier (quasi-régie).

Voici les orientations budgétaires qui ont été retenues pour ces budgets annexes :

Laboratoire départemental d'analyses <i>les charges d'activités sont rattachées à : Action H51 Santé animale et prévention des calamités</i>	BP 2025	CA 2025	ROB 2026	Evol 2026 / BP 2025
Fonctionnement	1,88	1,62	1,82	- 2,94%
Investissement	0,29	0,06	0,17	- 42,19%
Total	2,17	1,68	1,99	- 8,24%

Le budget de fonctionnement du laboratoire indique une baisse des dépenses de fonctionnement (-2,9 %) par rapport au BP 2025 et concerne des économies réalisées sur les dépenses d'activité.

En investissement, le montant proposé pour 2026 est en baisse de 42,1 % et concerne les travaux d'aménagement des locaux et l'acquisition de matériels spécifiques de laboratoire.

La projection de ce budget jusqu'en 2028 serait en léger dépassement de la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 0,5 %) :

Laboratoire départemental d'analyse	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	CA prev 2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1,45	1,54	1,56	1,69	1,60	1,62	1,65
Evolution Théorique		1,48	1,50	1,52	1,52	1,54	1,56
Taux d'évolution LPFP 2023		2,0%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%
En M €		0,06	0,06	0,17	0,08	0,08	0,08

L'activité du SATESE consomme peu de capital. Les dépenses sont essentiellement constituées par les ressources humaines. Le budget est stable au fil des exercices.

Service d'assistance technique <i>les charges d'activité sont rattachées à : Programme G16 Activité du SATESE</i>			BP 2025	CA Prév 2025	ROB 2026	Evol° % 2026 / BP 2025	
SATESE	CA 2023	CA 2024	CA Prév 2025	BP 2026	CA Prév 2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1,06	1,01	1,02	1,07	1,02	1,03	1,04
Evolution Théorique	1,06	1,08	1,10	1,11	1,11	1,12	1,14
Taux d'évolution LPFP 2023		2,0%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%
En M€	1,06	-0,07	-0,08	-0,04	-0,09	-0,09	-0,10

La projection de ce budget jusqu'en 2028 respecterait la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 0,5 %) :



Concernant le Parc et laboratoire routier, le fonctionnement du service est en diminution de 4 % et concerne les dépenses réelles liées à l'activité de ce service sur les routes.

Parc et Laboratoire routier <i>les charges d'activités sont rattachées à : Action I17 Activités du par cet laboratoire</i>	BP 2025	Prév CA 2025	ROB 2026	Evol 2026 / BP 2025
Fonctionnement	8,02	7,41	7,70	-4%
Investissement	5,40	0,91	5,73	6%
Total général	13,42	8,32	13,43	0%

En investissement, le montant proposé pour 2026 progresse par rapport au BP 2025 et concerne principalement le renouvellement de matériels (véhicules et engins) pour 1,2 M€ ainsi que la réhabilitation des locaux du Parc départemental (vestiaire, réfectoire, garage) pour 1,2 M€.

Parc et laboratoire routier	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026	CA prev 2026	2027	2028
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6,41	6,45	6,13	6,20	5,88	5,96	6,04
Evolution Théorique		6,54	6,64	6,72	6,72	6,81	6,90
Taux d'évolution LPPF 2023		2,0%	1,5%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%
En M€		-0,09	-0,51	-0,53	-0,84	-0,85	-0,86

Il convient de préciser que le budget d'investissement du parc a un excédent structurel de 3,3 M€. Dans la construction du budget, cet excédent de ressources doit nécessairement trouver une contrepartie en dépense. De fait, les inscriptions budgétaires sont gonflées par cette fraction non consommée et qui ne peut pas être reprise en section de fonctionnement.

La projection de ce budget jusqu'en 2028 serait conforme à la trajectoire des finances publiques (inflation prévisionnelle moins 0,5 %) :

La SAE enregistre une baisse globale de 7 % notamment sur l'activité du service dans le cadre du projet d'adaptation de l'accueil d'enfants par rapport au BP 2025.

Structure accueil enfance <i>les charges d'activités sont rattachées à : Programme A22 Mesures de prise en charge physique</i>	BP 2025	CA Prév 2025	ROB 2026	Evol° % 2026 / BP 2025
Fonctionnement	7,70	7,13	7,49	-3%
Investissement	0,91	0,45	0,49	-46%
Total	8,61	7,58	7,98	-7%

Sur la section de fonctionnement, le budget diminue de 0,21 M€ (- 3,26 %) pour s'établir à 7,5 M€. Une baisse de 14,56 % est réalisée sur les dépenses d'activité notamment sur les locations immobilières et les dépenses courantes ainsi que sur les postes des systèmes information et télécom et la logistique et patrimoine. Les charges de ressources humaines diminuent de 1,65 % en lien avec la réorganisation des structures.

Du côté des investissements, le projet d'adaptation de l'offre d'accueil comprend des travaux de rénovation (dont Carcassonne, Narbonne et Lézignan) et des travaux d'aménagements (Pennautier et Villemoustaussou), en plus de l'équipement de l'ensemble des unités d'accueil, pour un coût global de 0,5 M€.

Afin d'équilibrer le budget de la Structure Accueil Enfance, la dotation globale de fonctionnement versée par le budget principal s'établirait à 7 M€. Une subvention en section d'investissement est également à verser sur ce budget, pour un montant de 0,24 M€, en cohérence avec le projet d'amélioration de l'accueil et les achats d'équipements.

Ce budget n'est pas directement concerné par l'évolution de la trajectoire de l'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement car il est entièrement dédié à l'hébergement de l'aide sociale à l'enfance et fait partie des retraitements opérés par la loi de programmation des finances publiques.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE



LA PROPOSITION

Après en avoir délibéré, je vous propose, Mesdames, Messieurs de :

construire le budget 2026 autour d'orientations qui visent à préserver notre capacité financière afin de pouvoir continuer à agir à l'avenir, et ce dans un contexte toujours inflationniste et un haut niveau d'incertitude sur nos recettes, preuve des engagements forts en faveur :

- des solidarités humaines, devant la montée des risques pesant sur notre modèle social,
- de la poursuite du soutien au développement du territoire audois en poursuivant la démarche de stabilisation de l'emprunt afin de préserver nos capacités d'engagements à moyen terme,
- de la transition écologique,

Je vous invite désormais à débattre de ces orientations afin de **prendre acte** de la présentation du rapport sur les orientations générales du budget pour 2026 ci-joint.

Annexe 1 : Encours d'autorisation de programme en €

EQUIPEMENTS DIRECTS	Encours d'AP au 31/12/2025	CP 2026	CP ultérieurs
D Education	13 163 560,80	7 836 633,35	5 326 927,45
E Culture et patrimoine	1 282 700,16	458 630,00	824 070,16
F Sport Jeunesse	145 969,98	73 000,00	72 969,98
G Environnement et prévention des risques	940 645,40	466 200,00	474 445,40
H Aménagement attractivité Territoire	661 454,70	375 935,07	285 519,63
I Réseau routier et mobilité	23 260 839,54	17 260 000,00	6 000 839,54
K Administration générale	14 821 391,68	5 334 177,43	9 487 214,25
L Pilotage et coordination	30 000,00	20 000,00	10 000,00
Total équipement direct	54 306 562,26	31 824 575,85	22 481 986,41

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	Encours d'AP au 31/12/2025	CP 2026	CP ultérieurs
B Action sociale et insertion	2 419 130,80	473 868,80	1 945 262,00
C Autonomie	2 570 504,60	80 054,60	2 490 450,00
E Culture et patrimoine	894 186,11	549 468,86	344 717,25
F Sport Jeunesse	151 706,47	74 439,25	77 267,22
G Environnement et prévention des risques	28 684 832,63	5 726 244,17	22 958 588,46
H Aménagement et attractivité du territoire	43 875 649,13	13 512 436,87	30 363 212,26
I Réseau routier et mobilité	812 389,37	320 000,00	492 389,37
L Pilotage et coordination	476 733,78	287 884,00	188 849,78
Total subvention	79 885 132,89	21 024 396,55	58 860 736,34

Total général hors AP 2026	134 191 695,15	52 848 972,40	81 342 722,75
-----------------------------------	-----------------------	----------------------	----------------------

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le



ID : 011-221100019-20260312-2026_03_12_CD05-DE